

Nations
Unies

EP



**Programme des
Nations Unies
pour
l'Environnement**



UNEP

Distr. LIMITÉE UNEP
(DEPI) /CAR WG.36/8
le 8 décembre 2014

Original: ANGLAIS

Sixième réunion du Comité consultatif scientifique et technique
(STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage
spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes

Cartagena, Colombie, 8 décembre 2014

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

TABLE DE MATIERES

Acronymes		II
Introduction		1
Point 1 de l'ordre du jour	Ouverture de la réunion.....	2
Point 2 de l'ordre du jour	Organisation de la réunion.....	2
	2.1 Règlement intérieur	2
	2.2 Élection des officiers	2
	2.3 Organisation du travail	2
Point 3 de l'ordre du jour	Adoption de l'ordre du jour	3
Point 4 de l'ordre du jour	État des activités du sous programme SPAW pour 2013-2014, y compris des activités du centre d'activités régional pour SPAW (CAR-SPAW) en Guadeloupe.....	3
Point 5 de l'ordre du jour	Zones protégées proposées par les Parties pour inscription au titre du protocole SPAW	8
Point 6 de l'ordre du jour	Espèces proposées par le groupe de travail ad hoc en vue de leur inclusion dans les annexes du protocole SPAW	9
Point 7 de l'ordre du jour	Lignes directrices pour les dérogations au titre de l'article 11(2) du protocole SPAW proposées par le groupe de travail <i>ad hoc</i>	16
Point 8 de l'ordre du jour	Plan de travail et budget du sous programme SPAW pour l'exercice bisannuel 2015-2016	17
Point 9 de l'ordre du jour	Questions diverses	18
Point 10 de l'ordre du jour	Adoption des recommandations de la réunion	20
Point 11 de l'ordre du jour	Clôture de la réunion	20
Annexe I	Ordre du jour	
Annexe II	Liste des documents	
Annexe III :	Recommandations de la Réunion	
Annexe IV	Liste des participants	

ACRONYMES

Oiseaux des Caraïbes	(auparavant SCSCB) Société pour la conservation et l'étude des oiseaux des Caraïbes
CABI	CAB international (autrefois bureau agricole du Commonwealth)
CaMPAM	Réseau et Forum de gestion des aires marines protégées des Caraïbes
CAR/RCU	Unité de coordination régionale des Caraïbes
CBD	Convention sur la diversité biologique
CCAD	La Commission de l'Amérique centrale pour l'environnement et le développement (CCAD)
CEP	Programme pour l'Environnement des Caraïbes (PEC)
PEC	Programme pour l'environnement des Caraïbes
CITES	Convention sur le commerce international des espèces en voie de disparition de la faune et de la Flore sauvage
CLME	Grands écosystèmes marins des Caraïbes
CLRT	Équipe exécutive et de ressources CaMPAM
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
COP	Conférence des Parties
CRFM	Mécanisme régional pour la pêche dans les Caraïbes
CWC	Recensement des oiseaux aquatiques des Caraïbes
EBM	Gestion fondée sur l'écosystème Zones marines d'importance écologique ou biologique
EBSA	Zones marines d'importance écologique ou biologique
ECCN	Réseau des cétacés de la Caraïbe orientale
GCFI	Institut des pêches du Golfe du Mexique et de la Caraïbe
GCRMN	Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GISP	Programme mondial d'espèces envahissantes
IAC	Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues de mer
IAS	Espèce exotique envahissante
IBA	Zone importante pour la conservation des oiseaux
ICRI	Initiative internationale pour les récifs coralliens
OMI	Organisation maritime internationale
IOCARIBE	La sous-commission océanographique intergouvernementale pour la régions des Caraïbes et les régions limitrophes
IUCN	Union internationale pour la conservation de la nature
IWC	Commission baleinière internationale
MAIA	Zones marines protégées dans l'arc atlantique
MEA	Accord environnemental multilatéral
MedPAN	Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées de Méditerranée
PAMM	Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la grande région Caraïbe
MoC	Mémoire de coopération
MPA	Aire marine protégée
NOAA	Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique
OECS	Organisation des états de la Caraïbe orientale
OECS-ESDU	Organisation des états des Caraïbes orientales - unité de développement durable et de l'environnement
RAC	Centre régional d'activité
Ramsar	Convention sur les zones humides d'importance internationale
RCDR	Réseau de suivi des récifs coralliens (Reef Check) de République Dominicaine
RLC	Le Comité régional Poisson-lion
ROLAC	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes

SBNMS	Sanctuaire marin national de Stellwagen Bank
SIDS-POA	Programme d'action des petits états insulaires en développement
SPAW	Zones et vie sauvages spécialement protégées (SPAW)
STAC	Comité consultatif scientifique et technique
TNC	The Nature Conservancy
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
UNEP-DEPI	PNUE - Département de mise en oeuvre des politiques environnementales
UNEP-DTIE	PNUE - Division de technologie, Industrie et sciences économiques
UNOPS	Bureau des Nations Unies des services de projets
WCPA	Commission mondiale sur les zones protégées
WCR	Grande Région Caraïbe.
WDPA	Base de données mondiale sur les zones protégées
WECAFC	Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
WHMSI	Initiative sur les espèces migratrices de l'hémisphère occidental
WIDECAST	Réseau pour la conservation des tortues marine dans la grande région Caraïbe

Introduction

1. La conférence des plénipotentiaires sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la grande région Caraïbe tenue à Kingston, du 15 au 18 janvier 1990, a adopté le protocole SPAW à la convention de Carthagène, lequel est entré en vigueur le 18 juin 2000. L'article 20 du Protocole SPAW établit le Comité consultatif scientifique et technique (STAC). Cet article prévoit que chaque Partie nommera un expert scientifique convenablement qualifié dans le domaine couvert par le protocole en tant que son représentant au Comité, qui peut être accompagné d'autres experts et conseillers désignés par cette Partie. L'article 20 prévoit également que le Comité peut également rechercher l'information des experts scientifiquement et techniquement qualifiés et des organisations.
2. À la lumière de ce qui précède, et en accord avec la Décision No. 1 de la première réunion des Parties contractantes au protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) (COP1) (La Havane, Cuba, (le 24 et 25 septembre 2001) et les décisions de la septième COP, cette réunion a été convoquée par le Programme pour l'environnement des Caraïbes du PNUE (PEC-PNUE), à Carthagène, Colombie, le 8 décembre 2014.
3. Les objectifs proposés de la sixième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC6) au protocole SPAW sont :
 - **Passer en revue** l'état des activités du sous programme SPAW pour l'exercice bisannuel 2013-2014, y compris les activités du centre d'activités régional à SPAW (CAR-SPAW) situé en Guadeloupe ;
 - **Évaluer** les rapports sur les zones protégées présentés par les Parties pour inscription au titre du protocole SPAW et faire les recommandations concernant leur inscription sous SPAW à la COP8 ;
 - **Passer en revue** la liste résumée des espèces protégées proposées en vue de leur inclusion dans les annexes du protocole SPAW par le groupe de travail *ad hoc* et faire les recommandations à la COP8 de SPAW ;
 - **Passer en revue** le projet de lignes directrices pour les dérogations au titre de l'article 11 (2) du protocole SPAW, et faire des recommandations pour adoption à la COP8 à SPAW ; et
 - **Élaborer** le Plan de travail 2015-2016 et le budget du sous programme SPAW pour approbation par la huitième réunion des Parties contractantes au protocole SPAW et l'approbation à la seizième réunion inter-gouvernementale sur le Plan d'Action du Programme pour l'environnement des Caraïbes, et la treizième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes, à Carthagène, Colombie, le 9 et du 11 au 13 décembre 2014, respectivement.
4. Les seize (16) Parties contractantes au protocole SPAW ont été invitées à la réunion à nommer leurs représentants respectifs pour faire partie du STAC6 à SPAW conformément à l'article 20 du protocole. D'autres gouvernements membres du PEC, des agences des Nations Unies et des organisations non gouvernementales et intergouvernementales, ont été invités à participer en tant qu'observateurs. La liste provisoire des participants a été préparée pendant la réunion et présentée en document UNEP (DEPI) /CARWG.34/INF.2.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA RÉUNION

5. Les mots d'ouverture ont été exprimés par M. Nelson Andrade Colmenares Coordonnateur du Programme pour l'environnement des Caraïbes et du secrétariat de la convention de Carthagène.
6. Dans ses remarques, M. Nelson Andrade Colmenares a remercié le gouvernement de la Colombie de son important appui financier et logistique qui a rendu possible cette réunion à Carthagène aussi bien que trois autres réunions intergouvernementales du PEC, également tenues à Carthagène pendant la même semaine. Il a souligné les contributions financières du FEM et les gouvernements donateurs, tels que l'Espagne et l'Italie, qui bien que ce ne sont pas des pays membres du PEC ou des Parties à SPAW, ont vu l'importance de soutenir le programme et ses activités.
7. M. Andrade Colmenares a également exprimé sa gratitude au personnel du CAR-SPAW pour leur dévouement et apports techniques, et au gouvernement de la France pour son importante contribution financière au sous-programme de SPAW et par conséquent aux buts de la convention de Carthagène et son protocole SPAW.
8. Pour terminer, il a reconnu la participation constructive des nombreux partenaires de SPAW, des secteurs académiques, non gouvernementaux et privés, qui ont rendu possible la mise en œuvre d'un programme dynamique et adapté pour la conservation de la faune, de la flore et de la biodiversité de la région des Caraïbes.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: ORGANISATION DE LA RÉUNION

2.1. Règles de procédure

9. La réunion a permis de mettre en application mutatis mutandis le règlement intérieur des réunions de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la grande région Caraïbe (Convention de Carthagène). (Voir le document PNUE de référence, 2010).

2.2. Élection des officiers

10. La réunion a élu parmi les représentants des Parties contractantes à SPAW, le Président, le Vice-Président et le rapporteur, pour la conduite de la réunion.

Président: Kim Downes-Agard (Barbades)
Vice-Président : Jenny Sharyne Bowie Wilches (Colombie)
Rapporteur: LaVerne Ragster (États-Unis)

2.3. Organisation du travail

11. L'anglais, le français et l'espagnol étaient les langues de travail de la réunion et l'interprétation simultanée dans ces langues a été fournie. Les documents de travail de la réunion étaient aussi disponibles dans toutes les langues de travail. La liste provisoire de documents de la réunion a été présentée dans UNEP (DEPI) /CAR IG.34/INF.1, et en tant qu'annexe III de ce rapport. La réunion a été convoquée en session plénière.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12. La réunion a été invitée à adopter l'ordre du jour provisoire de la réunion, préparé par le secrétariat basé sur des apports reçus des Parties contractantes pendant les préparations pour la réunion, sur des recommandations et des décisions appropriées des réunions précédentes de STAC et de COP du protocole SPAW, de même que des questions émergentes pertinentes pour la biodiversité de la région des Caraïbes. L'ordre du jour provisoire proposé par le secrétariat a été présenté au document UNEP(DEPI)/CAR WG.34/1. L'ordre du jour tel qu'approuvé par la réunion, est compris dans l'Annexe I.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: ÉTAT DES ACTIVITÉS DU SOUS-PROGRAMME SPAW POUR 2013-2014. Y COMPRIS DES ACTIVITÉS DU CENTRE D'ACTIVITÉ RÉGIONAL A SPAW (CAR-SPAW) en GUADELOUPE

13. Le Président a invité Mme. Alessandra Vanzella-Khoury du secrétariat à présenter « l'état des activités du sous-programme SPAW pour 2013-2014 » (UNEP (DEPI) /CAR WG.36/INF.3), pour souligner les quatre (4) annexes :
- Annexe I : État du budget du programme SPAW pour 2013-2014 ;
 - Annexe II: Résumé des fonds fournis par le gouvernement français par le biais du CAR-SPAW pour la mise en œuvre des activités de SPAW ;
 - Annexe III: État du protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (protocole SPAW); et
 - Annexe IV, État des décisions de la 7^{ème} Conférence des Parties (COP7)
14. Dans sa présentation, Mme. Vanzella-Khoury, l'officier du programme pour SPAW a rappelé que le plan de travail et le budget du programme SPAW pour 2013-2014 ont été approuvés par la septième réunion de la conférence des Parties (COP7) au protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la grande région Caraïbe (le 23 octobre 2012, Punta Cana, République dominicaine, et la quinzième réunion intergouvernementale (IG) sur le Plan d'Action du Programme pour l'Environnement des Caraïbes et la douzième Réunion des Parties contractantes (COP) à la Convention pour la Protection et la mise en valeur du milieu marin de la grande région Caraïbe. République Dominicaine, du 25 au 27 octobre 2012.
15. Elle a réitéré que pendant la période 2013-2014, des activités se sont concentrées sur l'aide aux pays dans la gestion des aires marines protégées (MPA) et des espèces protégées, de même que sur la coordination avec d'autres accords et programmes environnementaux traitant des questions de biodiversité d'importance particulière pour le protocole SPAW tels que la CBD, Ramsar, IWC, IAC et ICRI.
16. La coordination quotidienne pour la mise en oeuvre des activités de programme continuera d'être suivie par l'officier de programme SPAW, responsable de la coordination globale du programme SPAW, avec le soutien de l'assistant de programme SPAW et le CAR-SPAW en Guadeloupe. Les activités spécifiques du Plan de travail 2013-2014 ont été comprises dans cinq éléments majeurs de programme (sous-programmes):
- a) Coordination de programme;
 - b) Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes (renforcement de capacités et formation en gestion des zones marines protégées et mise au point du projet à l'appui de l'initiative de défi des Caraïbes) ;

- c) Élaboration des lignes directrices pour la gestion des zones et des espèces protégées ;
 - d) Conservation des espèces menacées et en danger, et
 - e) Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins (y compris les activités spécifiques aux écosystèmes de récifs coralliens, aux espèces exotiques envahissantes et la mise en œuvre des composants de projet CLME).
17. Pendant la présentation, le secrétariat s'est également brièvement référé aux documents suivants relatifs aux thèmes de travail principaux:
- Rapport du Centre d'activités régional de SPAW (CAR-SPAW) en Guadeloupe concernant les opérations du CAR et le budget pour la période 2013-2014 (UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.4) ;
 - Mise à jour du Réseau et Forum de gestion des aires marines protégées des Caraïbes (CaMPAM) et ses activités principales y compris les résultats principaux du projet de Défi des Caraïbes et le réseau des aires marines gérées de la Caraïbe orientale (résilientes aux changements climatiques) (ECMMAN)
 - Mise à jour sur l'exécution des activités à l'appui du plan d'action pour la conservation des mammifères marins (PAMM) comprenant le projet Lifeweb porté par le gouvernement espagnol et le PNUE « Protéger les habitats et les couloirs de migration pour les mammifères marins dans le Pacifique sud et nord-est ainsi que la grande région Caraïbe grâce aux réseaux d'aires marines protégées » (UNEP (DEPI) /CAR WG.36/INF.6) ; et
 - Mise à jour du projet du grand écosystème marin de la Caraïbe du FEM (CLME+) et les résultats du projet pilote CLME sur la biodiversité et la pêche dans les récifs coralliens. Rapport sommaire, Les meilleures pratiques et les enseignements tirés (UNEP (DEPI) /CAR WG.36/INF.7)
18. Les participants à la réunion ont été informés que depuis la septième réunion de la conférence des Parties (COP6) du protocole SPAW, avec l'adhésion des Bahamas et de la Grenade, en 2012, à l'heure actuelle, seize gouvernements sont Parties contractantes (Les Bahamas, Barbade, Belize, Colombie, Cuba, République Dominicaine, France, Grenada, Guyana, Les Pays Bas, Panama, Sainte Lucie, Saint Vincent et les Grenadines, Trinité-et-Tobago, les États-Unis d'Amérique et Venezuela).
19. En accord avec les objectifs de développer des synergies, promouvoir le protocole et optimiser des ressources, les activités suivantes ont été réalisées :
- La collaboration avec la Division du PNUE de mise en oeuvre de la politique environnementale (DEPI) de la branche écosystème marin et côtier pour la mise en oeuvre du projet « Protéger les habitats et les couloirs de migration des mammifères marins dans le Pacifique sud et nord-est ainsi que la grande région Caraïbe, grâce aux réseaux d'aires marines protégées », avec des fonds apportés par l'Espagne, a été achevé en avril 2014 (USD\$395,000);
 - Collaboration avec la société pour le développement durable de l'archipel de San Andres, Old Providence et Santa Catalina (CORALINA) pour la mise en oeuvre des activités dans le site pilote colombien, la réserve de la biosphère Seaflower, dans le cadre du projet pilote CLME financé par le FEM portant sur la gestion et la conservation de la biodiversité et des pêcheries dans les récifs coralliens achevé en novembre 2013 (USD\$260,000);

- Accord de coopération de projet avec le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles de la République dominicaine, pour la mise en œuvre des activités sur le site pilote du Parc National Montecristi dans le cadre du projet pilote CLME financé par le FEM portant sur la gestion et conservation de la biodiversité et des pêcheries dans les récifs coralliens, achevé en novembre 2013 (USD\$200,000) ;
 - Collaboration avec The Nature Conservancy (TNC) pour la mise en oeuvre des activités sur le site pilote de Jamaïque de Pedro Bank dans le cadre du projet pilote CLME financé par le FEM portant sur la gestion et conservation de la biodiversité et des pêcheries dans les récifs coralliens, achevé en novembre 2013 (USD\$336,850);
 - Accord de coopération de projet avec The Nature Conservancy, par le biais du CAR SPAW pour la mise en oeuvre du réseau "Réseau des aires marines gérées de la Caraïbe orientale résilientes aux changements climatiques" ECMAN, pour favoriser des aires marines gérées effectives, signé le 19 novembre 2013 (euros 1.176.000.00) (en cours) ;
 - Accord de coopération de projet avec le Gulf and Caribbean Fisheries Institute pour la mise en oeuvre du projet Caribbean Challenge Initiative, achevé en décembre 2013 (USD\$273,000).
 - Un mémorandum de coopération a été accompli en 2014 avec les Fonds de récif Mesoaméricain (fonds MARS) pour la mise en oeuvre d'une plus grande collaboration et coordination sur la gestion durable et la conservation des ressources côtières et marines dans le récif de Mesoamérique.
20. Mme. Vanzella-Khouri, a informé la Réunion au sujet des activités entreprises pour renforcer des aires marines protégées dans la Région, par le biais de CaMPAM (voir l'UNEP (DEPI) /CAR WG.36/INF.5). Celles-ci ont été principalement mises en œuvre dans le projet « Soutien régional pour l'initiative de défi des Caraïbes: Travail en réseau, consolidation et coordination régionale de la gestion de MPA ». Le projet, financé par la direction générale pour la coopération au développement du Ministère italien des affaires étrangères (USD 1.25 Millions), soutient l'Initiative du Défi des Caraïbes - Caribéen Challenge, qui vise à protéger 20% des habitats marins et côtiers, dans 8 pays des Caraïbes (Bahamas, République Dominicaine, Jamaïque, Jamaïque, St Vincent et les Grenadines St. Lucie. Grenade, Antigua-et-Barbuda et Saint-Kitts et Nevis, d'ici 2020.
21. Le secrétariat a brièvement rappelé l'évaluation des zones protégées proposées pour leur inscription par les Parties, dans le document « rapport sur l'évaluation des zones protégées proposées pour inscription au titre du protocole SPAW » (UNEP (DEPI) /CAR WG.36/3). Il a été noté qu'il y a actuellement dix-huit (18) zones protégées inscrites au titre du protocole SPAW avec une première réunion des sites tenue lors de la réunion annuelle de GCFI (novembre 2013) pour lancer le programme de coopération selon l'article 7. Ce rapport a également été suivi d'un appel de propositions aux sites inscrits pour fournir un appui à ces sites. Le secrétariat a lancé en 2014 un autre appel pour que les Parties proposent des sites supplémentaires à inscrire ; treize (13) sites supplémentaires ont été proposés par les Parties pour la révision par le STAC6. (Voir l'UNEP (DEPI) /CAR WG.36/3 pour détails) (voir le point 5 de l'ordre du jour).
22. L'état d'avancement des travaux du groupe de travail sur l'application des critères pour inclure des espèces dans les annexes du protocole SPAW a été présenté. Afin de mener la révision et la mise au point de la liste initiale d'espèces pour l'inclusion dans les annexes, une liste courte d'espèces a été élaborée pendant l'exercice bisannuel par le groupe de travail dédié, y compris des espèces ou des groupes supplémentaires d'espèces, en collaboration avec la liste rouge de l'IUCN pour les Caraïbes. (Voir le rapport de l'UNEP (DEPI) /CAR WG.36/4) (voir le point 6 de l'ordre du jour).

23. Le secrétariat invita Mme Anne Fontaine, Directrice de CAR-SPAW depuis septembre 2014, en remplacement de Mme. Hélène Souan, à présenter une mise à jour sur l'aide apportée par le CAR-SPAW pour répondre aux objectifs de ce sous-programme.
24. Dans sa présentation, elle a rappelé que le CAR-SPAW est basé en Guadeloupe, et que depuis le début 2009, le CAR SPAW est hébergé par le parc national de la Guadeloupe. Les coûts de fonctionnement du CAR sont couverts par le gouvernement français, y compris les salaires pour le directeur, trois (3) coordonnateurs de projet et un assistant, l'ensemble des coûts représentant actuellement un montant de l'ordre d'US \$430,000 par an. Deux (2) autres coordonnateurs de projet (à temps complet et à mi-temps), et un autre assistant, sont financés par des projets spécifiques.
25. Mme. Fontaine a souligné que le CAR a appuyé le secrétariat dans diverses activités, particulièrement la coordination des actions requises par la SPAW COP7 : la mise en oeuvre de la liste des zones protégées sous SPAW avec le groupe de travail approprié ; l'exécution des priorités dans le plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes (PAMM) ; l'appui aux activités pour la conservation des espèces en voie de disparition ; la coordination des activités et de la stratégie pour le contrôle du poisson-lion envahissant ; la coordination du groupe de travail pour concevoir des critères et un procédé pour évaluer des dérogations au titre de l'article 11 (2) du protocole SPAW, aussi bien que l'application des critères pour inscrire des espèces dans les annexes du protocole ; et la revue et la traduction d'un certain nombre de documents. Un site Web est mis à disposition dans les trois (3) langues (Anglais, français et espagnol), et un bulletin trimestriel est publié avec quatorze (14) éditions jusqu'ici (voir l'UNEP (DEPI) /CARWG.36/INF.4).
26. Elle a récapitulé en conclusion que des activités additionnelles ont été développées par le CAR à la demande et sur un financement du gouvernement de la France, ces activités étant complémentaires aux objectifs et aux actions du Plan de travail SPAW.
27. Le président a remercié le secrétariat et le CAR-SPAW de leurs présentations complètes et instructives, et a félicité ce dernier pour les nombreuses actions, activités et programmes qui ont été mises en oeuvre, en dépit des fonds limités. Il a ensuite invité tous les participants à la réunion à fournir des commentaires sur les activités mises en oeuvre et à faire les recommandations nécessaires.
28. Le gouvernement de la Colombie a remercié le secrétariat et le CAR-SPAW pour leur rapport complet et inclusif ainsi que leur présentation. Le délégué a souligné la participation de la Colombie dans plusieurs initiatives, compris le projet du grand écosystème marin des Caraïbes financé par le FEM (CLME), dans le cadre duquel la réserve de la biosphère de Seaflower a été choisie comme site pilote. Elle a également attiré l'attention sur la collaboration de la Colombie avec CaMPAM, pour l'organisation d'un atelier de formation/renforcement de capacité pour les zones marines protégées auquel soixante-dix (70) personnes ont participé, et a saisi cette occasion pour remercier le PEC du PNUE pour leur appui.
29. Le délégué a mentionné que, même si la Colombie jusqu'ici n'avait pas participé activement au plan d'action du mammifère marin de SPAW pour les Caraïbes (PAMM), il y avait une volonté forte à s'engager à cette initiative. Un processus national interne était en cours avec l'objectif de développer un plan d'action pour les mammifères marins en Colombie, y compris un manuel de lignes directrices. Elle a souligné l'importance de la prise de conscience et du partage d'informations et a rappelé qu'il y avait des lacunes importantes d'information sur les espèces dans la région, y compris les mammifères marins. Elle était heureuse de noter que le PAMM a cherché à satisfaire ces besoins et remarqua que les organisations telles que NOAA pourraient contribuer aux efforts réalisés concernant la formation et le renforcement de capacités.

30. Le délégué de la Colombie a également exprimé sa gratitude pour les efforts régionaux sur la question de l'invasion par le poisson-lion, et a ensuite informé les participants que la Colombie développait une stratégie de contrôle par le biais d'un effort de coopération important entre le public et les secteurs privés, par exemple, les restaurants et les pêcheries ou les directeurs des MPA. Elle a mentionné plusieurs outils de sensibilisation et en particulier, les trois (3) lions d'or reçus par la Colombie pendant le festival international de la créativité 2014 de Cannes dans la catégorie étrangère. En conclusion, le délégué de la Colombie a exprimé sa gratitude au nom de son gouvernement pour les autres activités réalisées dans le cadre de SPAW, particulièrement dans le domaine de la conservation et du suivi des récifs de corail.
31. Le délégué de Trinité-et-Tobago a également remercié le secrétariat et le CAR-SPAW de leur présentation complète. Il a exprimé la grande inquiétude de Trinité-et-Tobago concernant la question des espèces envahissantes, et les problèmes liés à leur population croissante. Il a souligné que l'invasion de poisson-lion était maintenant un problème dans toute la région, et que c'était également le cas avec beaucoup d'espèces terrestres envahissantes telles que l'escargot africain géant. Il a souligné l'importance de créer des synergies parmi des Parties du protocole SPAW, considérant que quelques pays ont des règlements plus sévères que d'autres et pourraient donc fournir un appui aux autres territoires. Le délégué a accentué son souhait d'avoir une meilleure vue d'ensemble des cadres réglementaires dans les différents pays au sujet de la question d'espèces envahissantes.
32. Le délégué de la France a exprimé sa gratitude au secrétariat, au CAR-SPAW et à toutes Parties contractantes pour le travail entrepris dans le cadre du protocole SPAW. Le délégué a informé les participants qu'une présentation serait donnée au point suivant de l'ordre du jour concernant le statut du projet de réintroduction du lamantin en Guadeloupe qui a progressé grâce à l'appui d'autres Parties de SPAW.
33. Le délégué de la République Dominicaine a remercié le secrétariat et le CAR-SPAW de leur présentation et du travail réalisé. Il a souligné que l'invasion de poisson-lion était une question très sérieuse dans la région toute entière, et donc il était fortement important de travailler de manière coopérative. Il a en outre demandé au secrétariat de se concentrer sur cette question.
34. Le délégué des Etats-Unis d'Amérique a remercié le gouvernement de la Colombie et a félicité le secrétariat sur les activités développées pendant l'exercice bisannuel. Il a précisé les accomplissements significatifs réalisés par le secrétariat de SPAW et le CAR-SPAW et leur importante contribution à la gestion de MPA et des espèces. Il a encouragé le secrétariat et les Parties à continuer ce travail et à augmenter des partenariats avec d'autres organismes, car les ressources sont rares et il est donc important de rechercher des synergies.
35. Il a insisté sur le très bon travail effectué sur la cartographie et les évaluations des mammifères marins par le biais du projet Lifeweb pour lequel il a remercié le gouvernement espagnol et le PNUE. Il a mentionné que son gouvernement a participé au Pacifique Lifeweb et a suggéré de comparer les deux initiatives et de chercher des synergies. Il a félicité le gouvernement du Panama pour sa protection renforcée envers les mammifères marins des deux côtés du canal de Panama, et a reconnu l'excellence et la longue histoire de WIDECAST.
36. Il a également salué l'important travail effectué sur la question du poisson-lion. Il a informé les participants qu'un financement du département des Etats-Unis a été accordé au GCFI pour développer un nouveau portail Web pour faciliter l'accès à une information précise et à jour concernant le poisson-lion. En conclusion, le délégué a remercié le gouvernement de la France de

son effort visant à faire de la conservation une priorité dans la région, une priorité au CAR, et a souhaité la bienvenue à la nouvelle directrice du CAR SPAW, Mme Anne Fontaine.

37. Le délégué des Bahamas a également exprimé ses inquiétudes concernant la question de l'invasion du poisson-lion. Le délégué a ensuite mentionné la préoccupation importante de son pays concernant la contrebande des iguanes, en particulier, suite à la découverte récente de treize (13) iguanes bahamiennes de roche à l'aéroport de Heathrow, au Royaume-Uni. À cet égard, il a insisté sur le besoin de programmes d'éducation à destination du public concernant l'importance des espèces endémiques. Il a souligné en particulier un programme en cours du WWF, avec le Royaume-Uni, pour le renforcement de la conservation et la gestion des iguanes endémiques. Le délégué des Bahamas a fait écho de la demande de Trinité-et-Tobago sur le besoin de renforcer l'application grâce à un réseau régional.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: ZONES PROTÉGÉES PROPOSÉES PAR LES PARTIES POUR INSCRIRE AUX LISTES DU PROTOCOLE DE SPAW

38. Le président a invité le secrétariat et M. Frank Gourdin comme coordonnateur du groupe de travail auprès du CAR SPAW, sur l'évaluation des zones protégées proposées pour inscription, à rendre compte des zones protégées présentées par les Parties, tel que comprises dans le document « Rapport du groupe de travail sur l'évaluation des zones protégées proposées pour inscription au titre du protocole SPAW » (UNEP(DEPI)CAR WG.36/3). Ce rapport reflète le travail entrepris par le groupe après la COP7 SPAW (Punta Cana, République Dominicaine, 23 octobre 2012).
39. Dans son rapport, M. Gourdin a souligné que, dans l'objectif de renforcer les zones protégées inscrites au titre du protocole, le PNUE-PEC avec son centre régional d'activité SPAW a lancé en 2013, le programme de coopération, comme prévu à l'article 7 du protocole, qui a été inclus dans le plan de travail SPAW approuvé à la COP7.
40. Dans ce contexte, le secrétariat a fourni des petites subventions de 12,000 \$US (par site) pour soutenir les besoins des zones protégées inscrites, et pour aider les Parties qui en ont exprimé le souhait à faire des propositions supplémentaires d'inscription. Cinq (5) subventions ont été accordées en novembre 2013 et sont toutes achevées à présent. Ces subventions comprenaient des activités comme des échanges, des formations, des mentorats et d'autres activités visant à renforcer la capacité des zones protégées et promouvoir l'inscription de zones protégées supplémentaires:
- « Renforcer la capacité de mise en œuvre des zones marines protégées de Hol Chan, le récif de Glover et les réserves marines du Port Honduras, au Belize » à l'Institut pour le développement de Toledo (TIDE) avec la contribution du Ministère de la pêche de Belize ;
 - « Stratégies de contrôle des espèces envahissantes : l'étude et le partage des meilleures pratiques entre les zones protégées des îles nordiques », à la Réserve naturelle nationale de Saint-Martin, FWI;
 - « Le partage d'expériences entre le parc national de Guanahacabibes à Cuba et les zones protégées du Mexique et du Belize », au Parc National Guanahacabibes avec la contribution du Centre National de zones protégées (à Cuba) et le groupe Tortuguero del Caribe AC (Mexique) ;

- « Renforcer les capacités des pêcheurs artisanaux en explorant des modes de subsistance alternatifs respectueux de l'environnement dans la région marine protégée de Seaflower, en Colombie » à Blue Dream Ltd avec la contribution de CORALINA ; et
 - « Programme d'échange sur l'éducation à la nature pour soutenir le développement d'un programme junior de garde forestier à Saba » la fondation de Conservation Saba (SCF) » avec la contribution de STINAPA Bonaire.
41. Dans son rapport, M. Gourdin a mentionné les deux (2) nouveaux outils disponibles en ligne qui ont été achevés en juillet 2014 pour produire des statistiques et pour chercher les données contenues dans les rapports des zones protégées inscrites au titre de SPAW. Tous les deux sont facilement disponibles sur le site Web dédié au processus d'inscription (www.spaw-palisting.org) avec une carte interactive.
42. M. Gourdin, dans son rapport sur le processus d'inscription des zones protégées sous le protocole SPAW, indiquant que le travail a été effectué par le groupe de travail établi à cette fin, et que ce travail a permis la nomination des 13 zones protégées supplémentaires suivantes par les États Membres, à inscrire au titre du protocole SPAW :
- Colombie : Parc naturel régional des marécages entre les fleuves León et Suriquí ;
 - Royaume des Pays Bas : le parc marin national de Saba, le parc marin national de St Eustache et le parc marin de Man O War Shoal (Sint Maarten) ;
 - France : la réserve "Etang des Salines" et la réserve "Versants Nord de la Montagne Pelée" Martinique ;
 - Belize : Réserve Marine du Port Honduras ;
 - République Dominicaine: Le Parc sous-marin Caleta, le parc national Jaragua, le parc national Haïtises et le parc national Sierra de Bahoruco ;
 - Saint Vincent et les Grenadines : le parc marin de Tobago Cay ; et
 - Grenade : la réserve de Molinière-Beauséjour.
43. Les participants à la réunion ont été invités à examiner le rapport et à approuver ses recommandations pour approbation par la COP8 SPAW (Carthagène, Colombie, le 9 décembre 2014).
44. Le délégué de République Dominicaine a remercié l'équipe technique pour l'évaluation. Le délégué a ajouté que les quatre (4) zones marines protégées proposées par la République Dominicaine à inscrire au titre du protocole SPAW sont d'importance fondamentale pour la conservation de la biodiversité dans le pays, particulièrement concernant la conservation marine des oiseaux.
45. Le délégué de la France a remercié le secrétariat et le CAR pour leur travail. Depuis les dernières réunions de STAC et de COP en 2012, deux (2) zones françaises (en Martinique) ont été proposées pour inscription au vu leur grand intérêt écologique ainsi que, pour l'une d'entre elles, pour son intérêt socioculturel.
46. Le délégué de Guyana a remercié le gouvernement de la Colombie pour son accueil aux réunions STAC et de COP. Il a demandé des informations supplémentaires sur l'inscription d'une zone protégée au titre du protocole SPAW et ses implications pour le pays. Il a également demandé au secrétariat des détails sur les critères pour inscrire une zone protégée au titre du protocole SPAW, particulièrement en ce qui concerne l'engagement de la gestion effective par rapport aux zones protégées récemment créées.

47. Le délégué de Trinité-et-Tobago a également demandé s'il était possible de proposer un site déjà inscrit au titre de la convention de Ramsar pour une inscription au titre du protocole SPAW.
48. Mme. Alessandra Vanzella-Khouri, officier du programme SPAW, a répondu que toutes les Parties sont invitées à proposer des zones protégées pour leur inscription au titre du protocole SPAW et a rappelé le processus à suivre. Un des critères pour l'évaluation des zones protégées à inscrire est en effet la condition d'avoir un plan de gestion ou du moins un « cadre de gestion » déjà en place. Elle a confirmé qu'on peut également proposer un site déjà inscrit au titre de la convention de Ramsar pour une inscription au titre du protocole SPAW. Elle a ajouté que le secrétariat est engagé dans un processus de collaboration et de synergies avec d'autres conventions telles que Ramsar dans le cadre de mémorandums de coopération qui existent déjà entre ces traités et le protocole SPAW.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: ESPÈCES PROPOSÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL AD HOC POUR INSCRIRE AUX ANNEXES DU PROTOCOLE SPAW

49. Le président a invité le secrétariat et le coordonnateur du groupe de travail ad hoc, M. Paul Hoetjes, à présenter le travail entrepris par le groupe après la CdP7 SPAW (Punta Cana, République Dominicaine, 23 octobre 2012), comme compris dans le document « Rapport du groupe de travail sur l'application des critères pour l'inscription d'espèces dans la liste sous les annexes du protocole SPAW » (UNEP(DEPI)CAR WG.36/4).
50. Dans sa présentation, il a décrit le processus entrepris par le groupe de travail *ad hoc* pour passer en revue la liste des 100 espèces, qui a été présentée à SPAW STAC5 (Punta Cana, République Dominicaine, le 22 octobre 2012). Pour son travail, le groupe de travail a également tenu compte de la liste d'espèces présentées par le gouvernement de Cuba avec des recommandations d'inscription, pour un total de 123 espèces.
51. M. Hoetjes a rappelé les critères utilisés pour évaluer et coter des espèces, et les regrouper selon le degré de protection considéré comme le plus approprié (c.-à-d., Annexe I/II, ou annexe III). Ce processus a eu comme conséquence une courte liste de 25 espèces pour lesquelles une inscription dans l'annexe II a été recommandée, et 12 espèces pour lesquelles une inscription dans l'annexe III a été recommandée. En prenant en compte la demande du gouvernement de Cuba, après la fin des discussions dans le groupe de travail, pour la non-inclusion de certaines espèces dans l'annexe II, la présidence a donc suggéré leur inscription dans l'annexe III.
52. Le président a invité l'assemblée à passer en revue la liste d'espèces et à fournir des commentaires et faire des recommandations concernant les inscriptions à la COP8 de SPAW (Carthagène, Colombie, le 9 décembre 2014).
53. Le délégué des États-Unis d'Amérique a remercié M. Hoetjes pour avoir animé le groupe de travail et a reconnu ce travail comme une excellente première étape du processus visant à ajouter des espèces aux annexes. Selon son gouvernement, l'ensemble de la procédure requiert les étapes suivantes : 1) N'importe quelle Partie peut nommer des espèces pour leur inclusion dans une annexe du protocole SPAW et fournir la documentation de soutien pour évaluer si les espèces sont conformes aux critères d'inscription ; 2) SPAW STAC passe en revue la nomination et la documentation afin de faire une recommandation à la COP ; et 3) la COP prend une décision au sujet de l'inscription des espèces dans une annexe. Il a souligné que son gouvernement a utilisé ce cadre pour proposer le mérout rayé pour un examen par le STAC6 de SPAW. La documentation justificative a été fournie conformément aux lignes directrices de l'art. 19 du protocole.

54. Concernant la liste d'espèces proposée par le groupe de travail, le délégué des Etats-Unis d'Amérique a estimé que l'information nécessaire à l'évaluation de la proposition n'a pas été fournie et que les prochaines étapes devraient être de préparer la documentation justificative pour chacune des espèces.
55. Le délégué de la France a remercié le groupe de travail et la Présidence pour leur excellent travail. Concernant l'inclusion du thon, elle a rappelé que l'exploitation durable des ressources halieutiques en haute mer est de la compétence des Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP). Ainsi, la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA) est compétente sur le stock de thon rouge de l'ouest (BFT-W), le thon obèse, les poissons à rostres.. Elle a ajouté que le Comité scientifique de la CICTA assure un suivi des stocks concernés et constitue l'instance scientifique compétente pour en évaluer l'état : toute mesure d'interdiction ou de restriction des captures devrait donc être impérativement débattue puis adoptée par la CICTA avant que des mesures complémentaires de protection ne soient prises par la convention de Carthage et le protocole SPAW. Par conséquent, le délégué de la France a demandé que les thonidés gérés par la Commission Internationale pour la Conservation Thonidés de l'Atlantique (thon rouge = *thynnus thynnus*, thon obèse = *thunnus obesus*, makaire bleu et makaire blanc) ne soient pas inscrits en annexe II ou III, dans l'attente d'un avis de la CICTA sur l'état des populations et les mesures à prendre.
56. Concernant l'inclusion des requins, le délégué de France a exprimé son accord à une inscription dans l'annexe II des espèces proposées par le groupe de travail, excepté pour les cinq (5) espèces suivantes: le requin bécune (*Isogomphodon oxyrinchus*), le requin requiem de sable (*Carcharhinus obscurus*), la torpille de Bancroft (*Narcine bancroftii*), le requin mako (*Isurus paucus*) et le petit requin taupe (*Isurus paucus*). Elle a expliqué que ces cinq (5) espèces interagissent régulièrement avec les pêcheries et leur inscription à l'annexe II serait impraticable en l'état.. Cependant, elle a proposé l'inscription de ces cinq espèces à l'annexe III, qui refléterait davantage leurs situations et les évaluations d'autres instances internationales, et de renforcer la mise en place de mesures de gestions particulières. Elle a également réclamé des études complémentaires d'ici la prochaine COP SPAW pour évaluer les prélèvements pour ces cinq (5) espèces. Elle a demandé de prévoir par ailleurs de consolider les échanges entre la convention de Carthage et en particulier son Protocole SPAW et les organisations régionales de pêche concernées, à l'image de ce qui se pratique déjà en Méditerranée et en Atlantique du nord est.
57. Concernant les espèces dont la protection a été déjà établie dans le cadre d'autres arrangements légaux, (*Alopias superciliosus*, *Pristis pectinata*, *Pristis perotteti*, *Carcharhinus longimanus*, *Cetorhinus Maximus*, *Rhincodon typus*, *Sphyrna lewini*, *Sphyrna mokarran*, *Manta birostris*, *Sphyrna zygaena*, *Carcharodon carcharias* and *Hippocampus erectus*), le délégué de la France a soutenu leur inclusion à l'Annexe II.
58. Concernant les espèces de coraux, le délégué de France a appuyé l'inclusion des espèces *Acropora palmata* et *Acropora cervicornis*, en accord avec le statut particulièrement vulnérable de ces espèces à l'échelle régionale, relayé par la liste rouge de l'UICN pour les Caraïbes en cours d'élaboration. De même, elle a appuyé la proposition d'inclure les deux (2) espèces *Montastrea annularis* et *Montastrea faveolata* en annexe II ce qui est conforme à l'importance fonctionnelle de ces espèces dans toute la région. Cependant, il faut mentionner que ces deux (2) espèces ne font plus partie du genre *Montastrea* mais *Orbicella* (*Orbicella annularis*, *Orbicella Faveolata*). Par ailleurs, elle a exprimé sa surprise à la proposition visant à inclure *Millepora striata* dans cette annexe, cette espèce n'étant pas menacée dans la région.
59. Concernant les espèces de poissons proposées pour être inscrites en annexe III, le délégué de la France a réaffirmé l'opposition de son gouvernement à l'inscription en annexe III, comme en annexe II, des espèces de thonidés (thon rouge, thon obèse, makaire bleu et makaire blanc), rappelant que

- la CICTA demeure compétente sur l'évaluation et la gestion de ces espèces dans la zone.. Elle a exprimé l'accord de son gouvernement sur la proposition des États-Unis d'inclure le mérrou rayé (*Epinephelus striatus*) dans l'annexe III du protocole. Elle a demandé que le mérrou géant (*Epinephelus itajara*) reste inscrit en annexe III et ne soit pas classé en annexe II.
60. Concernant des espèces d'oiseaux, le délégué de France a mentionné que le nom scientifique du Pigeon à couronne blanche a changé : *Columba leucocephalade* et non plus *Patagioenas leucocephala*. Elle a exprimé l'accord de son gouvernement avec la proposition d'inscrire ces espèces, considérées comme « presque menacée », en annexe III.
61. Le délégué de la Colombie a remercié le groupe de travail pour l'excellente analyse des espèces. Elle a exprimé le souhait de son gouvernement d'appliquer le principe de précaution pour quelques espèces, en particulier les espèces de coraux qui sont considérées comme requérant une protection très spéciale et a exprimé donc son accord pour inscrire ces espèces en annexe II. Concernant les requins, une meilleure gestion de ces espèces est recherchée et elle a exprimé une préférence pour leur inclusion en annexe III au lieu de l'annexe II, considérant en particulier, divers incidents impliquant ces espèces. Elle a noté que l'autorité nationale de la pêche en Colombie a déjà interdit la pêche des requins et que le travail a été entrepris pour atténuer la capture accessoire. Concernant le mérrou rayé, elle a reconnu que ces espèces étaient sous la plus grande menace et a été d'accord pour leur inclusion dans l'annexe III. Concernant les espèces proposées de thonidés, son gouvernement accepterait d'inscrire ces espèces dans l'annexe III, mais a également partagé le souci déjà exprimé par d'autres Parties de renforcer la coordination avec d'autres organismes internationaux qui ont la compétence pour contrôler ces stocks. Elle a également souligné le manque d'information concernant ces espèces dans la région des Caraïbes. Finalement, le délégué de Colombie a été d'accord sur l'inscription des espèces végétales et des oiseaux proposée dans le rapport.
62. Le délégué de Guyana a émis la réserve au sujet de l'inscription proposée des requins et des raies, et a demandé plus de temps afin de discuter avec le département de pêche du Guyana avant qu'une décision soit prise.
63. L'observateur de Humane Society International a remercié la Colombie d'accueillir les réunions. Il a rappelé qu'il était un membre du groupe de travail et a exprimé sa reconnaissance au président du groupe de travail pour le travail accompli. Il a exprimé sa préoccupation concernant les espèces des requins et des raies et a souhaité qu'il soit possible de parvenir à un accord pour inscrire certaines d'entre elles dans l'annexe II. Il a exprimé son accord avec le délégué des États-Unis d'Amérique sur le fait qu'il vaudrait mieux avoir une procédure plus formelle pour inscrire des espèces dans les annexes du protocole, et a encouragé les Parties à suivre à l'avenir la procédure suggérée par le gouvernement des États-Unis d'Amérique. Cependant, de son point de vue, il a considéré qu'il n'y avait aucune objection pour que le STAC passe en revue la proposition actuelle et fasse une recommandation à la COP.
64. L'observateur de MAR Fund a demandé s'il était possible de proposer d'inscrire dans les annexes du protocole SPAW, des espèces comme le poisson perroquet dont l'importance dans le fonctionnement des récifs coralliens a été soulignée dans le rapport récent intitulé «*État et tendances des récifs coralliens des Caraïbes : 1970- 2012*».
65. Sur la question soulevée par MAR Fund, Mme Alessandra Vanzella-Khouri, au nom du secrétariat, a répondu que le protocole SPAW était l'un des premiers accords à avoir une approche écosystémique pour des enjeux de conservation de telle façon qu'il était possible d'inscrire des espèces dont l'importance est reconnue pour la conservation d'un écosystème. Concernant les diverses et non-consensuelles interventions sur le projet d'inscription des espèces proposé par le

groupe de travail, elle a demandé aux Parties de présenter leurs observations sur les différentes propositions, en particulier celles des gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de la Colombie et du Guyana, de sorte qu'une recommandation puisse être faite à la COP.

66. Le délégué des Pays Bas pour les Caraïbes, Président du groupe de travail, a considéré qu'il était nécessaire de rappeler que l'inscription des espèces dans l'annexe III ne nuit aucunement au travail d'autres organismes internationaux. Au contraire, il a estimé qu'il pourrait aider la gestion de la pêche.
67. Le délégué des Etats-Unis a exprimé son accord avec le rapport fait par le délégué des Pays Bas des Caraïbes sur les implications d'une inscription dans l'annexe III. Cependant, il a insisté sur la nécessité d'une procédure formelle pour inscrire des espèces dans les annexes du protocole, comme détaillé précédemment, afin de permettre une décision éclairée des Parties et du STAC. Il a considéré que l'analyse comparative de différents règlements entrepris par le groupe de travail était une information importante, mais il n'a pas senti qu'il était en possession de toute l'information requise pour examiner une proposition d'inscription d'espèces dans les annexes du protocole.
68. Le secrétariat a observé qu'il n'y avait aucun accord et que davantage de discussion était nécessaire. Il a proposé qu'un groupe de travail se réunisse pour préparer une recommandation qui pourrait être soumise au STAC pour considération par la COP. Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a présidé le groupe de travail, dont la composition a été laissée ouverte.
69. Le délégué des Etats-Unis d'Amérique, en tant que président du groupe de travail *ad hoc* établi lors de la réunion, a présenté ses recommandations:
- *Que le STAC6 ne prenne pas d'action immédiate par rapport à la liste d'espèces proposée pour inclusion possible en annexes II et III présentée par le groupe de travail ad hoc.*
 - *Que le groupe de travail ad hoc soit rétabli dans la période inter-session pour continuer son travail sur cette question.*
 - *Que le groupe de travail fasse circuler une liste réduite d'espèces à partir de la liste préliminaire pour lesquelles aucune objection spécifique n'a été formulée, en tenant compte des contributions des Parties lors des échanges du groupe de travail et au cours de la réunion STAC6.*
 - *Que le groupe de travail élabore des lignes directrices (par exemple, une liste de contrôle) pour la nomination des espèces en vue de les inscrire dans les annexes SPAW en utilisant l'article 11 (4) comme base.*
 - *Qu'une ébauche des lignes directrices («liste de contrôle») soit développée et approuvée par le groupe de travail, et qu'elle soit diffusée aux Parties du protocole SPAW dès que disponible.*
 - *Que les Parties soient invitées à employer le projet de lignes directrices et «la liste réduite» d'espèces pour faire des propositions d'espèces en vue de leur inclusion dans les annexes du protocole SPAW pour la considération du STAC 7.*
70. Le délégué du Panama a remercié le groupe de travail pour son travail, mais a proposé que «la liste réduite d'espèces» qui n'ont pas reçu d'objections, soit approuvée par STAC6 pour l'adoption finale par COP8. Elle a exprimé sa surprise par rapport aux difficultés subsistantes pour trouver un consensus sur la liste réduite d'espèces. Elle a exprimé sa préoccupation concernant la possibilité de remettre à plus tard encore une fois, l'inscription en dépit des quatre (4) années de travail par un groupe de travail dédié. Elle a recommandé que seules les espèces sur lesquelles il y avait des objections soient soumises une analyse complémentaire.

71. Le délégué des Pays Bas pour les Caraïbes a appuyé cette proposition et a ajouté que de son point de vue c'était le meilleur compromis pour avancer dans le processus. Il a alors proposé que le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique succède à la présidence du groupe de travail après le STAC6.
72. Le délégué de la République Dominicaine a appuyé la proposition du Panama. Il a rappelé aux participants la proposition du Cuba pendant la dernière COP, notant que quelques espèces discutées n'ont pas soulevé d'objection. Il a ajouté que les quatre (4) années de travail du groupe de travail devaient être prises en compte. Le délégué d'Aruba a appuyé la proposition du Panama et de la République Dominicaine.
73. Le délégué des Etats-Unis d'Amérique a précisé que beaucoup d'objections à l'inscription d'espèces spécifiques ont été formulées pendant et après la réunion du groupe de travail. Il a été souligné qu'il pourrait être difficile de trouver un consensus sur une liste réduite d'espèces «non-contestée» pendant la session. Il a rappelé que chacune des Parties avait la possibilité de proposer des espèces pour une inscription en suivant les lignes directrices.
74. Le délégué de St Lucie a été d'accord pour que la liste réduite révisée soit distribuée aux Parties et a ajouté que plus de discussion pouvait être nécessaire dans chaque pays.
75. L'observateur de Humane Society International (HSI) remarqua qu'il n'y avait pas de consensus sur la liste des espèces et qu'un accord sur la procédure pour inscrire des espèces serait utile.
76. Le délégué des Pays Bas des Caraïbes a invité les Parties à proposer des espèces pour leur inscription et leur a conseillé d'employer l'expertise d'ONG pour compiler la documentation requise. Il a rappelé qu'il n'y avait eu aucune mise à jour des annexes du protocole SPAW depuis la fin des années 80.
77. Le délégué de la Colombie a indiqué que la documentation appuyant la nomination des espèces à inscrire dans les annexes devrait être disponible pour les Parties et a cherché à clarifier l'information utilisée par le groupe de travail *ad hoc*.
78. M. Paul Hoetjes, délégué des Pays Bas et président du groupe de travail, a expliqué que la procédure qui a conduit à la liste proposée a été basée sur l'apport des experts nommés par les Parties et d'un certain nombre d'ONG. La liste a également été basée sur des informations de la liste rouge de l'IUCN, car le classement dans la liste rouge de chacune des espèces était l'un des critères pour guider les inscriptions, et a été complétée avec le statut de protection au titre d'autres accords internationaux. Il a conclu en disant que les obstacles actuels à l'inscription de nouvelles espèces n'étaient pas dus à un manque d'information, mais au fait que certains pays ont considéré que l'information actuellement disponible était insuffisante.
79. Le délégué de la Colombie a fait observer qu'étant donné qu'il n'y avait aucun consensus et vu qu'un certain nombre de Parties souhaitaient approuver certaines espèces, elle a proposé de soumettre « la liste réduite » au vote.
80. Les délégués ont demandé un éclaircissement au sujet des règles de procédure pour le vote. Le secrétariat a rappelé aux participants les dispositions pour un vote conformément aux règles de procédure de la convention de Carthagène.
81. Dans un effort pour éviter de voter et pour parvenir à un consensus, le délégué du Panama a suggéré un amendement à la proposition du groupe de travail installé par la présente réunion.

Elle a proposé d'enlever dans le troisième alinéa « *pour lesquelles aucune objection spécifique n'a été formulée* », afin de faire référence à la liste initiale d'espèces proposée dans le rapport du groupe de travail (UNEP (DEPI) CAR WG.36/4).

82. Le délégué de la France a exprimé ses inquiétudes sur le fait de procéder à vote et a indiqué que la France ne le considère pas approprié. Elle a également mentionné les regrets de la France au sujet de la possibilité de remettre à plus tard l'inscription de nouvelles espèces dans les annexes et a exprimé l'appui de la France à la proposition du Panama en faveur d'un amendement. Le délégué de Trinité-et-Tobago a également appuyé la proposition du Panama en faveur de cet amendement.
83. Le délégué des Etats-Unis d'Amérique a suggéré d'enlever le troisième alinéa en entier (*comme présenté à la réunion par le groupe de travail*), puisque chacune des espèces pourrait être proposée après STAC6, qu'elle fasse partie de la liste réduite ou non.
84. Un certain nombre de délégations ont demandé de l'information complémentaire sur la procédure d'élaboration de la liste d'espèces proposée. M. Hoetjes a clarifié que la liste courte initiale proposée par le groupe de travail *ad hoc* a inclus 37 espèces, dont 25 en annexe II, et 12 en annexe III, mais que, à la suite des commentaires de Cuba sur cette proposition, en tant que président du groupe de travail, il a suggéré d'inclure quelques espèces dans l'annexe III au lieu de l'annexe II. La proposition révisée a finalement compris 14 espèces pour l'annexe II et 23 pour l'annexe III. Il a également réitéré que les experts qui ont travaillé à la liste ont considéré que l'information disponible était suffisante mais qu'apparemment, cela n'était pas suffisant pour certaines Parties. Il a rappelé que cette liste a été à l'origine demandée par les Parties pendant la COP7. Il a considéré que le concept de « liste d'espèces non objectée » était encore vague puisque le délégué des Etats-Unis a indiqué que des commentaires ont encore été reçus après la session de groupe de travail lors de la réunion.
85. Le délégué des Etats-Unis suggéra de modifier la proposition faite par le groupe de travail de telle façon que le concept de « liste courte » fasse référence à la liste d'espèces proposée dans le rapport UNEP (DEPI) /CAR WG.36/4.
86. La recommandation finale concernant cette question telle qu'approuvée par le STAC est incluse en annexe de ce rapport.
87. Le délégué des Etats-Unis a demandé à présenter formellement la proposition de son gouvernement pour l'inscription du mérou rayé dans l'annexe III du protocole. Il a rappelé que le cycle biologique de cette espèce et son comportement migratoire nécessitent que les réglementations soient coordonnées et que les menaces soient largement identifiées. La documentation relative à cette espèce a été fournie dans les documents d'information de la réunion.
88. Par la suite, il a demandé des commentaires du STAC sur l'inscription du mérou rayé proposée par son gouvernement.
89. Le délégué de Bahamas s'est opposé à l'inclusion du mérou rayé dans l'annexe III. Le délégué des USA s'est enquis de la justification scientifique à cette opposition.
90. Le délégué des Pays Bas demanda si la raison de fond de ne pas inscrire le mérou rayé était que le gouvernement bahamien ne considérerait pas que cette espèce requerrait pas de mesures de gestion ou de protection, ce qui est simplement nécessaire pour une inscription dans l'annexe III.

91. Le délégué de Bahamas a mentionné qu'il y avait déjà un plan de gestion pour le mérou rayé au Bahamas et que le département de la pêche était l'autorité compétente.
92. Le délégué de Colombie a exprimé son soutien à l'inscription du mérou rayé, aussi bien que des autres espèces qui n'ont pas soulevé des objections.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: LIGNES DIRECTRICES POUR LES DEROGATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 11(2) DU PROTOCOLE SPAW PROPOSÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL AD HOC

93. Le président a invité le secrétariat et Mme. Anne Fontaine, Directeur du CAR-SPAW en tant que coordinateur du groupe de travail à présenter le document « Rapport du groupe de travail pour développer les critères et le processus d'évaluation des dérogations au titre de l'article 11 (2) du protocole SPAW » (UNEP(DEPI)CAR WG.34/5). Ce rapport reflète le travail entrepris par le groupe après la COP7 SPAW (Punta Cana, République Dominicaine, le 23 octobre 2012) et inclut une ébauche de « document de cadrage » pour évaluer les dérogations.
94. Mme. Fontaine a rappelé le contexte du groupe de travail qui a été établi après SPAW COP6 (Montego Bay, Jamaïque, 5 octobre 2010). Elle a souligné les différences entre le document de cadrage préliminaire proposé par le groupe de travail à SPAW COP7 (Punta Cana, République Dominicaine, 23 octobre 2012) et la version proposée par les Etats-Unis d'Amérique à la suite de différents échanges avec le secrétariat après la COP7 de SPAW. La proposition des Etats-Unis d'Amérique a été soumise au groupe de travail et les commentaires reçus ont été intégrés dans une version révisée du document de cadrage. Elle a présenté cette version révisée de la proposition des États-Unis (annexe III du document) pour examen par le SPAW STAC6.
95. À la lumière des retards dans l'approbation du document de cadrage (voir ci-dessus), Mme Anne Fontaine a indiqué que l'élaboration des formats pour rendre compte d'une dérogation était encore en suspens mais devait être réalisée pendant l'exercice bisannuel 2015-2016.
96. Le président invita la réunion à examiner le rapport et le Document de cadrage et à apporter des recommandations pour approbation par la COP8 SPAW (Carthagène, Colombie, le 9 décembre 2014).
97. Le délégué des Etats-Unis d'Amérique a exprimé son regret au sujet de la proposition tardive de son gouvernement après le travail important qui avait été effectué par le groupe de travail avant et après SPAW COP7. Cependant, il a considéré que la version précédente du projet de document de cadrage proposé à SPAW COP7 n'était pas entièrement conforme au mandat du protocole. Son gouvernement accepte maintenant d'adopter la version révisée du document de cadrage telle que présentée en annexe III du document. Concernant le commentaire fait par plusieurs ONG dans le sens que le document devrait être temporaire, il a rappelé que la COP pourrait décider à tout moment de mettre à jour un document et que son gouvernement appuierait cela.
98. Le délégué de France a exprimé sa préoccupation sur le fait que la période interne de révision (60 jours) décidée par SPAW COP7 n'avait pas été respectée et estimait qu'il n'était pas souhaitable que les décisions d'une COP ne soient pas suivies. Cependant, elle a indiqué que son gouvernement était d'accord avec la nouvelle proposition de document de cadrage proposée pour adoption avec la

possibilité d'envoyer des commentaires dans un délai précis. Elle a noté que cette nouvelle proposition était conforme aux exigences du protocole.

99. Le délégué des Bahamas a noté qu'il serait plus précis de parler des « dérogations à l'article 11 (1) » plutôt que des « dérogations au titre de l'article 11 (2) ». Il a également fait appel à la prudence concernant les dérogations qui facilitent et/ou qui ont comme résultat des activités commerciales. Dans ce contexte, il a accentué la nécessité pour les Parties de conserver la propriété des spécimens car on pouvait s'inquiéter pour la survie de ces spécimens lorsqu'ils sont détenus dans un environnement différent ou à l'extérieur de leur pays d'origine. Il a considéré que cette situation représentait un défi régional qui pourrait être amélioré (considérant que SPAW fournit un cadre juridique pour gérer cette situation) par, 1) le développement d'un réseau régional de contrôle, et 2) l'utilisation d'un groupe établi de contacts qui pourrait fournir l'appui si nécessaire.
100. A la suite des commentaires faits par la réunion, il a été décidé de faire circuler le document de cadrage tel que contenu en annexe III du rapport de SPAW COP8 pour l'adoption finale.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DU SOUS PROGRAMME SPAW POUR L'EXERCICE BISANNUEL 2015-2016

101. Le Président a invité Mme. Alessandra Vanzella-Khouri, Officier du Programme SPAW au secrétariat à présenter le « Projet de Plan de travail et de budget du sous programme SPAW pour l'exercice bisannuel 2015-2016 » (contenu dans le document UNEP(DEPI)CAR WG.36/6), préparé par le secrétariat sur la base des recommandations des réunions précédentes de STAC et de COP, de même qu'à partir des résultats des activités du Plan de travail 2013-2014 de SPAW.
102. Dans sa présentation, Mme. Vanzella-Khouri a rappelé les objectifs du Sous-programme de SPAW, y compris sa composante de coordination et chaque élément de sous-programme SPAW. Elle a souligné le travail et l'appui continus dans les secteurs tels que l'application des principes d'EBM (en coordination avec le projet EBM de biodiversité des Caraïbes), la mise en œuvre du programme d'action stratégique (SAP) sous le projet CLME⁺, le partenariat sur les récifs coralliens avec d'autres programmes de mers régionales, et la réactivation des liens avec le secteur privé de tourisme (par exemple, industrie de bateaux de croisière) en collaboration étroite avec CAR SPAW.
103. La coordination principale continuera d'être assurée par l'officier de programme avec un assistant et l'appui du CAR-SPAW en Guadeloupe. Le secrétariat continuera également à chercher un soutien par des moyens rentables, tels que l'utilisation de stagiaires. Les éléments de programme demeureront les mêmes que dans l'exercice bisannuel précédent ; cependant la priorisation des éléments devra être faite sur la base des besoins émergents et des ressources humaines et financières disponibles. Elle a également indiqué que le programme SPAW continuera à promouvoir les activités concernant l'élaboration de lignes directrices pour les zones protégées et les espèces, et continuera à promouvoir les zones protégées à inscrire au titre du protocole SPAW pour compléter les dix-huit (18) déjà inscrites et les treize (13) nouvellement proposées à l'COP8 SPAW, de même que l'appui au programme de coopération pour les zones énumérées.
104. L'officier de programme a ensuite déclaré que le groupe de travail établi pour l'élaboration du document de cadrage sur les dérogations en vertu de l'article 11 (2) du protocole devrait continuer son travail, afin de finaliser les formats préliminaires d'élaboration de rapports en vue d'être soumis à la considération des Parties. Elle a souligné qu'il est également prévu de poursuivre le processus d'examen des espèces à inscrire au titre du protocole SPAW.

105. Elle a fait observer que les priorités en matière de conservation des espèces se poursuivront, sur la base des priorités du PAMM (voir l'UNEP (DEPI) /CARWG.36/INF.6), et qu'à la suite de l'atelier de travail interrégional (Panama, 2012), deux (2) zones sous régionales de la grande région Caraïbe ont été choisies pour développer un scénario.
106. La réunion a été invitée à examiner le projet de Plan de travail et à fournir des recommandations appropriées, pour aider à sa mise au point avant d'être adopté par la huitième réunion des Parties contractantes à SPAW et par la sixième réunion intergouvernementale sur le plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et par la treizième réunion des Parties contractantes à la convention pour la protection et la mise en valeur de l'environnement marin de la région des Caraïbes, à Carthagène. Colombie, le 9 et du 11 au 13 décembre 2014, respectivement.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS DIVERSES

107. La Présidence invita les participants de la réunion à soulever toute autre question n'ayant pas été couverte par les points précédents de l'ordre du jour, et pertinentes par rapport à l'objet de la réunion.
108. Le délégué de la Colombie a présenté l'index de santé des océans, un outil pour la gestion durable des ressources et des écosystèmes développés par plus de soixante-cinq (65) experts et financés en particulier par TNC et la National Geographic Society. Pendant les deux (2) dernières années, cet outil a été utilisé en Colombie pour évaluer l'état de chaque littoral. Plus de soixante (60) acteurs ont été inclus dans le processus sous la coordination de l'agence colombienne des océans et de l'université de Santa Barbara. Elle a mentionné que 2014 était une année très positive, avec plusieurs nouveaux partenariats développés, qui ont inclus l'approbation du président de la Colombie et du prince Charles du Royaume-Uni.
109. Le délégué a indiqué la volonté de la Colombie de continuer ce travail en 2015 avec les partenaires internationaux, et d'établir en particulier une plateforme régionale caribéenne pour 2018 à partir des indicateurs, afin de renforcer la vision régionale et d'améliorer la gestion côtière et marine. Le délégué a donc encouragé les Parties à se joindre à la Colombie dans cet effort et à établir les synergies nécessaires. Elle a invité les Parties prenantes à entrer en contact avec son gouvernement et participer à the National Seminar on Marine Science and Technology (SENALMAR) and the Latin American Congress of Marine Science (COLACMAR) qui se tiendra en Octobre 2015, in Santa Marta, Colombia.
110. Le délégué des Pays Bas pour les Caraïbes a abordé le thème de la conservation et du statut des tortues de mer. Il a mentionné plusieurs événements où ce sujet a été discuté, comme les réunions récentes de CITES, de l'ICRI, et en particulier de la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues de mer (IAC) où les Pays Bas pour les Caraïbes sont Partie contractante. Il a également fait référence à un rapport récemment commandé par l'IAC, qui souligne que plusieurs espèces sont encore chassées et légalement capturées dans la région des Caraïbes, en particulier dans la zone de la Caraïbes orientale. Il a rappelé que certaines des îles concernées étaient des Parties au protocole SPAW, qui exige la pleine protection des tortues de mer, et n'étaient donc pas en conformité. Il a suggéré une recommandation, à être exécutée par le STAC, d'encourager les Parties prenantes à passer par le processus de dérogation et de soumettre un rapport à la STAC dans les cas où la chasse de tortues marines est légalement autorisée, ou bien à cesser toute autorisation de capture.

111. Le délégué des Bahamas a informé le STAC d'une dérogation au titre de l'article 11 (2) demandée pour deux (2) espèces énumérées dans le protocole, le perroquet de Bahamas (*Amazona leucocephala bahamensis*) et l'iguane des Bahamas (*Cyclura cychlura*) pour une exposition sur la propriété de Baha Mar à des fins éducatives. Il a indiqué que le gouvernement des Bahamas a exigé de conserver la propriété de ces animaux et de leur progéniture.
112. Le délégué du gouvernement des Bahamas a également rapporté l'incident de contrebande impliquant des iguanes découverts à l'aéroport de Heathrow, au Royaume-Uni. Les contrebandiers ont été poursuivis et jugés coupables et les iguanes ont été libérés au Bahamas. Le délégué a exprimé ses inquiétudes concernant cette question, d'autres expéditions n'étant pas interceptées, et la population étant très peu nombreuse. Il a souligné la nécessité de plus de ressources pour contrôler l'expédition et la contrebande illicite des animaux sauvages. Il a recommandé le développement d'un réseau régional de contrôle, et à inviter les Parties prenantes à se joindre à un groupe de contacts dans ce but. Il a insisté sur le fait que le problème du commerce illicite était général et a suggéré qu'il y ait un contact plus étroit entre les secrétariats de SPAW et CITES.
113. L'observateur de Humane Society International (HSI) a appuyé les recommandations des Bahamas concernant le commerce illicite des espèces qui affecte d'autres pays et les a priés d'être proactifs sur cette question. Il a fait écho de l'importance du secrétariat de SPAW pour faire le lien avec d'autres accords internationaux de façon à améliorer les synergies pour la protection efficace des espèces.
114. L'observateur de WDC a remercié le gouvernement des Bahamas de présenter une dérogation au titre de l'article 11 (2) du protocole SPAW. Elle a suggéré que des présentations similaires soient faites, le cas échéant, pour d'autres espèces, les dauphins en particulier.
115. Le délégué de la République Dominicaine a présenté l'initiative du couloir biologique des Caraïbes, lancée il y a sept (7) ans avec Haïti et le Cuba. Il a expliqué que la première phase portant sur des aspects terrestres était maintenant terminée, et que la phase suivante viserait la gestion côtière. Il a mentionné que le travail terrestre avait déjà un impact positif sur les zones côtières. Il a suggéré au secrétariat de SPAW de développer des synergies avec cette initiative, le cas échéant.
116. Le secrétariat invita M. Robbie Bovino, le représentant de The Nature Conservancy (TNC), à fournir un instantané sur les activités de TNC dans la région des Caraïbes, et les liens potentiels avec des activités de SPAW. M. Bovino a mentionné en particulier l'initiative du Défi des Caraïbes (CCI), la stratégie des Caraïbes de restauration des coraux, la plateforme CaribNode et des activités de TNC sur des tortues de mer. Il a énuméré plusieurs opportunités à explorer pour des partenariats avec SPAW, y compris le renforcement des zones protégées, les liaisons entre bases de données (GCRMN, CaribNode, CaMPAM), une proposition pour qu'UNEP-CEP/CAR-SPAW participe à la table ronde des donateurs de CCI, et la coordination à conduire pour les initiatives portant sur les récifs coralliens et sur la gestion des espèces envahissantes.
117. M. Lloyd Gardner, agissant en qualité d'observateur d'IUCN, a fait les recommandations suivantes au nom du WCPA :
- *Le secrétariat devrait inviter les états Parties à partager leur information et données produites par les programmes nationaux de suivi et d'évaluation en cours, y compris les laboratoires marins.*
 - *Le secrétariat devrait collaborer avec ses établissements multilatéraux et bilatéraux partenaires pour harmoniser les critères et la méthodologie pour l'efficacité et les évaluations de MPA, particulièrement dans les zones de gestion effective et de performance écologique.*

- *Le secrétariat devrait convoquer le groupe de travail sur l'inscription de zones protégées afin de produire un guide sur l'application et l'évaluation des critères de « résilience » et « connectivité ».*
- *Le secrétariat devrait explorer la possibilité d'obtenir du financement à partir du « Caribbean Community Climate Change Centre », pour l'établissement et la maintenance d'un système de gestion des données pour les bases de données spatiales sur les ressources côtières.*

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION

118. Le rapporteur de la réunion présenta le projet de recommandations de la réunion ((UNEP(DEPI)/CAR WG.36/7)). La réunion a été invitée à approuver les recommandations, avec des amendements et des corrections portées, le cas échéant. Après la discussion considérable concernant la recommandation III, les recommandations ont été approuvées comme contenues en annexe III et renvoyées pour approbation à la COP8 SPAW.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR: FERMETURE DE LA RÉUNION

119. La réunion de SPAW STAC6 a été close le lundi 10 décembre 2014, à 20h par le président de la réunion et le secrétariat.
120. Au nom du secrétariat et de l'UNEP, le coordonnateur, M. M. Andrade Colmenares, a remercié la Présidence et le rapporteur de leur dévouement et de leurs efforts au cours de la réunion. Il a également remercié l'importante contribution des gouvernements membres, des partenaires et des observateurs. Pour clore, M. Andrade Colmenares a exprimé sa gratitude au personnel de la Colombie assistant la réunion, en tant que gouvernement hôte.

ANNEXE I ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion
2. ORGANISATION DE LA RÉUNION
 - 2.1. Les règles de procédure
 - 2.2. Élection des officiers
 - 2.3. Organisation du travail
3. Adoption de l'ordre du jour
4. État des activités du sous programme SPAW pour l'exercice bisannuel 2013-2014, y compris les activités du centre d'activité régional à SPAW (CAR-SPAW) situé en Guadeloupe
5. Plan de travail et budget du sous programme SPAW pour l'exercice bisannuel 2015-2016
6. Recommandations de la sixième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au protocole de SPAW (Cartagena, Colombie, le 8 décembre 2014)
7. Questions diverses
8. Adoption des décisions de la réunion
9. Clôture de la réunion

ANNEXE II LISTE DES DOCUMENTS

LISTE PROVISOIRE DE DOCUMENTS

Symbole	Titre	Point de l'ordre du jour
<u>Documents de travail</u>		
UNEP (DEPI) / CAR WG.36/1	Ordre du jour provisoire	1.3.
UNEP (DEPI) / CAR WG.36/2	Ordre du jour provisoire annoté	3
UNEP (DEPI) / CAR WG.36/3	Rapport sur l'évaluation des zones protégées à inscrire sous le Protocole SPAW	5
UNEP (DEPI) / CAR WG.36/4	Rapport du groupe de travail sur l'application des critères pour des espèces à énumérer sous les annexes du protocole de SPAW (inclut la liste courte des espèces proposées à énumérer dans les annexes)	6
UNEP (DEPI) / CAR WG.36/5	Rapport du groupe de travail pour développer les critères et le processus pour évaluer des exemptions en vertu de l'article 11 (2) du protocole de SPAW (<i>inclut le projet de document guide</i>)	7
UNEP (DEPI) / CAR WG.36/6	Projet de plan de travail et budget du sous-programme zones et vie sauvage spécialement protégées (SPAW) pour l'exercice bisannuel 2015-2016	8
UNEP (DEPI) / CAR WG.36/7	Recommandations de la sixième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes Cartagena, Colombie, 8 décembre 2014 (à être préparé au cours de la réunion)	10
<u>Documents d'information</u>		
PNUE (DEPI)/CAR WG.36/INF.1	Liste provisoire de documents	1
PNUE (DEPI)/CAR WG.36/INF.2	Liste provisoire des participants (<i>à préparer au cours de la réunion</i>)	1
PNUE (DEPI)/CAR WG.36/INF.3	État des activités du sous programme SPAW pour 2013-2014	4
PNUE (DEPI)/CAR WG.36/INF.4	Rapport du Centre d'activité régional de SPAW (CAR-SPAW) en Guadeloupe : opérations et budget pour la période 2013-2014	4
PNUE (DEPI)/CAR WG.36/INF.5	Mise à jour sur le réseau de gestion de zones marines protégées et Forum des Caraïbes (CaMPAM) et ses principales activités (<i>inclut le supplément sur le projet réalisé de Défi des Caraïbes et le projet en cours de réseau de zones marines gérées des Caraïbes orientales résilientes au climat (ECMMAN)</i>)	4
PNUE (DEPI)/CAR WG.36/INF.6	Mise à jour sur la mise en oeuvre des activités à l'appui du plan d'action pour la conservation des mammifères marins (MMAP) y compris le projet Espagne-UNEP Lifeweb « <i>Protection des habitats et couloirs de migration pour les mammifères marins dans le sud et nord-est Pacifique et la région des Caraïbes, par le biais des réseaux de zones marines protégées</i> »	4
PNUE (DEPI)/CAR WG.36/INF.7	Le grand écosystème marin des Caraïbes du FEM (CLME+) et les principales réalisations du projet pilote des pêches et de la biodiversité des récifs. Rapport sommaire. Les meilleures pratiques et les enseignements appris.	4
PNUE (DEPI)/CAR WG.36/INF.8	Compte rendu sur la réunion de la LifeWeb-Espagne UNEP-CEP sur des scénarios pour la gestion transfrontalière de mammifères marins dans la région des Caraïbes, San Juan, Porto Rico, 23 au 24 avril 2014.	4
PNUE (DEPI)/CAR WG.36/INF.9	Compte rendu de la première réunion des directeurs des zones	4

	protégées énumérées sous le protocole de SPAW de la convention de Cartagena à la 66 ^{ème} Conférence de l'Institut de la pêche des Caraïbes et du Golfe (GCFI), Corpus Christi, Texas, États-Unis, 5 novembre 2013	
PNUE (DEPI)/CAR WG.36/INF.10	Rapport sur l'atelier du réseau global de suivi des récifs de corail (GCRMN) pour la région des Caraïbes: Passer en revue, améliorer et revitaliser le réseau et les nodes pour un suivi des récifs coralliens et gestion des données plus efficaces, Curaçao, 6 au 8 août 2014	4
PNUE (DEPI)/CAR WG.36/INF.11	État de développement de la stratégie régionale pour la lutte contre l'invasion du Poisson-lion dans la région des Caraïbes	4
PNUE (DEPI)/CAR WG.36/INF.12	Proposition des Etats-Unis d'Amérique pour l'inclusion du mérrou de Nassau (<i>Epinephelus striatus</i>) en annexe III du protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes.	6
PNUE (DEPI)/CAR WG.36/INF.13	Mérrou de Nassau, <i>Epinephelus striatus</i> (Bloch 1792) <i>Rapport biologique</i> .	6
PNUE (DEPI)/CAR WG.36/INF.14	Compte rendu de la première réunion du groupe de travail de CFMC/WECAFC/OSPESCA/CRFM sur des sites de reproduction, Miami, Etats-Unis d'Amérique 29-31 octobre 2013.	6
PNUE (DEPI)/CAR WG.29/INF.5	Exemptions au protocole de SPAW en vertu de l'article 11 (2) : Une révision juridique.	7
UNEP(DEPI)/CAR IG.36/INF.7	Rapport sur la Ratification de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (Convention de Cartagena) et ses protocoles.	4-8
UNEP(DEPI)/CAR IG.31/3	Rapport de la septième Réunion des Parties contractantes (CdP) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, Punta Cana, République Dominicaine, 23 octobre 2012.	4-8
PNUE(DEPI)/CAR WG.34/8	Rapport de la cinquième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, Punta Cana, République Dominicaine, 22 octobre 2012.	4-8
<u>Documents de référence</u>		
UNEP (DEPI) / CAR WG.31/INF.6	Liste rouge des Caraïbes de l'UICN des espèces menacées - une proposition.	6
UNEP(DEPI)/CAR IG.33/5	Rapport de la quinzième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la douzième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes. Punta Cana, République Dominicaine, du 25 au 27 octobre 2012.	4, 8
PNUE(DEPI)/CAR WG.34/6	Plan de travail et budget du Programme régional de SPAW pour l'exercice bisannuel 2013-2014.	4
UNEP(DEPI)/CAR IG.25/INF.5	Une proposition pour que les espèces d'oiseaux soient ajoutées aux annexes II et III du protocole de SPAW (<i>en anglais seulement</i>).	6
UNEP(DEPI)/CAR IG.29/5	Rapport de la sixième Réunion des Parties contractantes (CdP) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement	4-8

protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, Montego Bay, Jamaïque, 5 octobre 2010).

UNEP (DEC) / CAR WG.26/4	Ebauche de Grille pour l'évaluation objective des propositions pour l'inclusion dans la liste de zones protégées par SPAW.	5
UNEP (DEC) /CAR IG.20/4	Structure et portée du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du protocole de SPAW	1-3
UNEP (OCA) /CAR IG.11/7	Cadre juridique proposé pour les opérations techniques et financières administratives de CAR et de RAR.	4
Rapport technique 48 du PEC	Plan régional de gestion pour le lamantin indien occidental (anglais et espagnol).	4
PNUE, 2010	Règlement intérieur de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (Convention de Cartagena).	2.1.
PNUE, 2008	Plan d'action pour la conservation des mammifères marins (MMAP) dans la région des Caraïbes. Programme des Nations Unies pour l'environnement - Programme pour l'environnement des Caraïbes, Kingston, Jamaïque. 2008. (anglais et espagnol)	5-7
PNUE, 1991	Acte final de la Conférence des plénipotentiaires pour l'adoption des annexes du protocole relatif à la zone et à la vie sauvage de la région des Caraïbes.	5-7
PNUE, 1990	Acte final de la Conférence des plénipotentiaires pour l'adoption des annexes du protocole relatif à la zone et à la vie sauvage de la région des Caraïbes.	5-7
PNUE, 2012	Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes, Protocole relatif à la coopération dans la lutte contre les déversement d'hydrocarbures, Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées et Protocole relatif à la pollution due à des sources et des activités terrestres.	5-7

ANNEXE III RECOMMANDATIONS DE LA REUNION

Recommandations de la Réunion

Ayant tenu la Sixième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes

La Réunion,

Recommandation I

Ayant passé en revue l' « état des activités du sous programme SPAW pour 2013-2014 » (UNEP (DEPI) /CAR WG.36/INF.3) et recommandant le travail entrepris par le secrétariat et le CAR-SPAW ;

prenant note et faisant bon accueil à la « mise à jour relative au réseau de gestion de zones marines protégées des Caraïbes et Forum (CaMPAM) et ses principales activités » (UNEP (DEPI) /CAR WG.36/INF.5), et **reconnaisant avec gratitude** l'appui généreux du gouvernement de l'Italie pour le projet récemment conclu à l'appui de MPA des Caraïbes, le projet de Défi des Caraïbes et le projet en cours de réseau de zones marines gérées des Caraïbes orientales résilientes au climat (ECMMAN) ;

ayant passé en revue le « rapport du centre d'activité régional de SPAW (CAR-SPAW) en Guadeloupe : opérations et budget pour la période 2013-2014 » (UNEP (DEPI) /CAR WG.36/INF.4) ; et **reconnaisant avec gratitude** la contribution généreuse du gouvernement de la France pour des activités de SPAW par le CAR SPAW ;

ayant passé en revue le Rapport de la mise en oeuvre des activités à l'appui du plan d'action pour la conservation des mammifères marins (PAMM) (UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.6) ;

reconnaisant les contributions du projet PNUE/ gouvernement d'Espagne /LifeWeb « Planification spatiale marine à grande échelle des couloirs de mammifères marins et zones protégées dans la région des Caraïbes et le nord-est et sud-est Pacifique » en produisant de nouvelles perspectives régionales par le zonage et la construction de scénarios de gestion, promouvant les buts du PAMM dans la région des Caraïbes ;

prenant note du Rapport de la réunion du PEC UNEP LifeWeb-Espagne sur des scénarios pour la gestion transfrontalière des mammifères marins dans les Caraïbes (UNEP (DEPI) /CAR.WG.36/INF.8) ;

prenant note du rapport sur l'atelier du réseau de suivi global des récifs de corail (GCRMN) pour la région des Caraïbes (UNEP (DEPI) /CAR WG.36/INF.10) ;

prenant en outre note du Rapport sur l'État de développement de la stratégie régionale pour la lutte contre l'invasion du Poisson-lion dans la région des Caraïbes (UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.11)

ayant passé en revue le « projet de Plan de travail et budget du sous programme relatif aux zones et vie sauvage spécialement protégées (SPAW) pour l'exercice bisannuel 2015-2016 » (UNEP (DEPI) /CAR WG.36/6) ;

reconnaisant le plan de travail ambitieux du secrétariat et du budget limité disponibles, et **recommandant** le secrétariat pour la façon créatrice et inventive avec laquelle elle a développé des synergies et la collaboration avec des partenaires ;

reconnaisant ensuite que le programme de travail en développement, large et croissant du protocole de SPAW rend nécessaire une définition des priorités et la plus grande capacité du secrétariat et du CAR-SPAW ;

Recommande :

1. que les gouvernements de la région adhèrent au protocole de SPAW en tant que parties contractantes et **recommande en outre** que le secrétariat continuent ses efforts pour assurer la ratification, avec les gouvernements qui ont entrepris ou sont en cours d'adhérer au protocole ;
2. à la CdP8, de fournir d'autres conseils au secrétariat concernant les actions prioritaires pour le programme de travail, de même que des ressources accrues pour les activités et le secrétariat ;
3. au secrétariat de modifier le plan de travail proposé selon les commentaires fournis par la réunion, comme noté ci-dessous et **recommande en outre** que le plan de travail et le budget soient présentés à CdP8 pour approbation, et que le plan de travail inclue ces éléments :
 - i. De continuer les activités à l'appui du plan d'action pour les mammifères marins, y compris le suivi au travail et les recommandations émanées de la mise en oeuvre du projet LifeWeb.
 - ii. De soutenir les activités pour le suivi et la conservation des récifs de corail, comme proposé au projet de plan de travail, y compris l'appui au comité de coordination des Caraïbes de GCRMN et sa coordination régionale par le CAR-SPAW.
 - iii. De continuer à travailler avec les gouvernements et les partenaires pertinents au développement et mise en oeuvre du projet CLME+ par l'inclusion d'activités appropriées, dans le plan de travail 2015-2016 avec l'aide financière requise du projet.
 - iv. De soutenir plus de recherche sur des origines, des impacts et des manières de contrôler les algues brunes, de même qu'améliorer le développement de modèles, en réponse à l'incidence croissante de tels événements qui affectent l'environnement, la biodiversité et la santé du milieu marin dans la région.
 - v. De collaborer davantage avec la Convention Interaméricaine de la tortue de mer sur le développement de STRAP et d'autres activités pour la tortue de mer, dans le plan de travail, pour s'assurer qu'il n'y ait pas de duplication.
 - vi. De collaborer avec les centres existants de la connaissance, tels que l'institut des Caraïbes de la Science des Pays Bas, pour l'analyse socio-économique et de laboratoire, afin de maximiser les ressources disponibles.
 - vii. De considérer le développement de pratiques en matière d'observation de baleines strictes et de continuer à travailler au MOU avec IWC, en particulier pour aborder les lacunes d'information sur la prise des mammifères marins (capture accessoire et directe) et le développement d'une base de données régionales.
 - viii. De considérer l'évaluation de l'impact sur la terre des activités de CaMPAM, en particulier sur l'efficacité de gestion de MPA et continuer de mettre à jour le plan stratégique et le plan de travail pour CaMPAM, comme il a été convenu lors de la réunion 2013 du comité de direction de CaMPAM.
 - ix. D'encourager les états Parties à partager leur information et données produites par des programmes nationaux actuels de suivi et d'évaluation, y compris les laboratoires marins.
 - x. Que le groupe de travail sur des zones protégées devrait penser à produire un guide sur l'application et l'évaluation des critères « de résilience » et de « connectivité ».
 - xi. Que le secrétariat devrait explorer la possibilité d'obtenir du financement à partir du Centre communautaire des Caraïbes du changement climatique, pour l'établissement et l'opération d'un système de gestion des bases de données spatiales sur les ressources côtières.
 - xii. Que le secrétariat de SPAW devrait travailler avec des parties de SPAW et CITES pour développer un réseau régional d'application pour la vie sauvage.
 - xiii. Que les pays Parties à CITES adhèrent au groupe de contact du comité permanent de CITES, qui discute le rapport et les recommandations de Bahamas, relatives à l'incident de l'iguane. Que les parties et les ONG de SPAW devraient soutenir des recommandations émanant du groupe de contact.
 - xiv. Les parties et les ONG devraient travailler dans leurs sphères respectives d'influence, telles que l'UE, CARICOM et CITES pour inviter les autres parties à réguler dans leurs systèmes légaux nationaux de la

propriété, la possession, la vente et la publicité des espèces vivantes endémiques énumérées à CITES pour les Caraïbes, afin de garder que les spécimens acquis illégalement, et leur progéniture, ne puissent accéder aux marchés domestiques ou internationaux.

- xv. Recommander que les parties considérant des exemptions en vertu de l'article 11.2, prennent des mesures appropriées dans le cadre de leurs lois nationales et politiques, pour s'assurer que ces spécimens ou leur progéniture ne finissent pas involontairement vendues commercialement à l'avenir.
 - xvi. Encourager les parties à lancer des processus pour calculer l'index de santé des océans (OHI) dans leurs territoires respectifs, comme un outil utile pour renforcer les systèmes d'information nationaux sur le statut et l'utilisation des océans, destinés à améliorer la gestion de l'environnement marin dans la région des Caraïbes.
4. Que le secrétariat continue à collaborer et identifier des synergies avec les partenaires appropriés et MEA, en particulier les organes régionaux de la pêche, tels que FAO/WECAFC, dans le contexte du plan de gestion régional du strombe géant.

Recommandation II

ayant passé en revue le « rapport sur l'évaluation des zones protégées proposées pour être énumérées sous le protocole de SPAW » (UNEP (DEPI) /CAR WG.36/3 ;

prenant note et faisant bon accueil aux activités préliminaires du programme de la coopération pour les zones protégées énumérées selon l'article 7 du protocole, et la carte interactive énumérée ;

reconnaissant le travail important du CAR-SPAW et des experts participant au groupe de travail ;

Recommande que :

1. La CdP8 adopte la liste des 13 zones protégées proposées par les Parties, sur la base de la révision fournie par le CAR-SPAW et les experts du groupe de travail.
2. Le CAR-SPAW continue à maintenir et améliorer la base de données dédiée, pour héberger les rapports nationaux sur les zones protégées à énumérer, comme l'outil basé sur la web pour que les parties puissent préparer et soumettre les rapports des zones protégées en ligne.
3. Les parties qui ne l'ont pas fait, considèrent de soumettre des zones protégées selon les critères approuvés pour être énumérées sous le protocole, pour la future liste de l'exercice bisannuel prochain.
4. Le secrétariat continue de travailler avec des parties pour développer davantage le programme de coopération à l'appui des zones protégées énumérées.
5. Le secrétariat continue de refléter la liste des zones protégées dans une carte, afin d'aider à sa connectivité visuelle dans la région.

Recommandation III

ayant passé en revue le « Rapport du groupe de travail sur l'application des critères pour l'inscription d'espèces dans la liste sous les annexes du protocole SPAW », y compris ses recommandations (UNEP(DEPI)CAR WG.36/4)..

prenant note des espèces passées en revue par le groupe de travail, comme présenté dans le rapport ;

prenant note du rapport de la proposition des Etats-Unis d'Amérique pour l'inclusion du mérrou de Nassau (*Epinephelus striatus*) en annexe III du protocole de SPAW (UNEP (DEPI) /CAR WG.36/INF.12), Mérrou de Nassau,

Rapport biologique d'*Epinephelus striatus* (Bloch 1792) (UNEP (DEPI) /CAR WG.36/INF.13) et compte rendu de la première réunion du groupe de travail de CFMC/WECAFC/OPESCA/CRFM sur les sites de reproduction (UNEP (DEPI) /CAR WG.36/INF.14) ;

reconnaisant le défi dans le temps et les ressources pour évaluer de manière intégrale et scientifique les espèces en voie de disparition et menacées, à énumérer sous les annexes du protocole ; et **identifiant** la nécessité de définir un procédé pour ce processus ;

reconnaisant en outre les tendances alarmantes de population ou le statut menacé de plusieurs espèces dans la région, et donc la nécessité pressante de sensibiliser davantage et de favoriser leur protection ;

Recommande :

que les prochaines mesures suivantes soient prises sur la nomination des espèces, pour l'inclusion dans les annexes de SPAW :

1. Que le groupe de travail ad hoc soit rétabli dans la période intersession pour continuer son travail sur cette matière.
2. Que le secrétariat distribue aux parties « la liste courte » de 37 espèces proposées pour la liste (comme reflété dans UNEP(DEPI)CAR WG.36/4.
3. Que groupe de travail élabore des lignes directrices (par exemple. la liste de contrôle) pour la nomination des espèces, en vue de les énumérer dans les annexes SPAW en utilisant l'article 11 (4) comme base.
4. Que le projet de lignes directrices développé et approuvé par le groupe de travail, soit distribué aux parties du protocole SPAW dès qu'il sera disponible.
5. Que les parties soient invitées à utiliser le projet de lignes directrices et «la liste courte» d'espèces pour le développement des nominations des espèces en vue de leur inclusion dans les annexes du protocole de SPAW par STAC 7.
6. Que le projet de lignes directrices soit soumis à STAC7 pour sa considération.

RECOMMANDATION IV

Ayant passé en revue le « **rapport** du groupe de travail pour développer les critères et les processus pour évaluer des exemptions en vertu de l'article 11 (2) du protocole de SPAW » (UNEP (DEPI) /CAR WG.36/5) ;

Recommande que :

1. La Cdp8 approuve la version révisée du document guide comme présenté à l'annexe III du rapport.
2. La durée du groupe de travail doit être prolongée pour développer les formats requis pour demander des exemptions et pour rendre compte des exemptions accordées.

RECOMMANDATION V

Ayant pris note des activités croissantes concernant le poisson-lion entreprises par le sous-programme 2013-2014 de SPAW (UNEP (DEPI) /CAR WG.36/INF.11) ;

Reconnaissant les nouveaux termes de référence du Comité Ad-Hoc ICRI sur la réponse régionale des Caraïbes à l'invasion du poisson-lion, adoptée par les participants le 23 octobre 2014 lors de la 29^{ème} réunion générale de l'ICRI (Okinawa, Japon) ; et

Reconnaissant que l'information disponible sur le poisson-lion devrait être compilée et partagée entre les pêcheurs, les gestionnaires de ressources et les décideurs, **et** que l'événement du GCFI est l'une des principales plateformes des Caraïbes pour rassembler des scientifiques, des pêcheurs et des gestionnaires.

Recommande :

1. Que les parties et les organismes pertinents prennent des mesures supplémentaires pour contrôler l'invasion du poisson-lion, en collaboration avec d'autres partenaires et initiatives, internationaux et régionaux, en particulier ce qui suit :
 - (i) Mettre en application la "stratégie régionale pour le contrôle du poisson-lion envahissant la région des Caraïbes" préparée par le Comité régional du poisson-lion
 - (ii) Considérer, soutenir et renforcer le Comité régional de poisson-lion pour améliorer les actions régionales coordonnées, afin de contrôler l'invasion du poisson-lion, et en particulier l'exécution de stratégies secondaires et des plans d'action locaux ;
 - (iii) Considérer de soutenir une « session de gestion de poisson-lion » à la 68^e GCFI (novembre, 2015) pour promouvoir les meilleures stratégies et outils de gestion et les principales leçons apprises; et
 - (iv) Sensibiliser l'opinion publique au sujet de l'invasion du poisson-lion à travers la région des Caraïbes, particulièrement dans les communautés côtières, par le biais d'activités de sensibilisation, d'éducation et de renforcement de capacités.

RECOMMANDATION VI

Ayant pris note des résultats et des préoccupations issus de l'étude récente réalisée par la convention Interaméricaine de tortues de mer sur le statut de conservation des tortues Hawksbill dans la région des Caraïbes, concernant le point de vue légal des tortues de mer y compris les tortues de mer Hawksbill dans certains pays des Caraïbes orientales, y compris quelques pays qui font partie du protocole SPAW ;

Recommande :

1. Que la CdP SPAW **rappelle** à toutes les parties de SPAW les conditions du protocole, et **rappelle aux parties** qu'elles sont en train de permettre la prise légale des tortues de mer ; que cela n'est pas en conformité avec le protocole; et que cela devrait être arrêté, ou autorisé seulement dans le cadre des critères relatifs aux exemptions fournies par le protocole, et que dans ce cas elles devraient entrer dans le processus de faire rapport d'une telle exemption auprès du STAC, afin que le STAC évalue sa pertinence.

Annexe IV Liste des participants

Liste des participants

Parties contractantes

	Participant	Pays	Titre & Adresse	Tel/Fax/ Email/ Site Web
1.	Gisbert Boekhoudt	Aruba	Directeur Direction de nature et d'environnement Bernhardstraat 75 San Nicolas	Tél: +297-584-1199 Fax: +297-5844241 E-mail: gisbert.boekhoudt@dnmaruba.org
2.	Maurice Isaacs	Bahamas	Officier vétérinaire Ministère de l'agriculture Ministère de l'agriculture et des ressources marines Levy Building, East Bay Street, P.O. Box N-3028, Nassau	Tél: 1-242-457-1929 Fax: 1-242-325-3960 Courrier électronique: zacks1957@gmail.com
3.	Kim Downes-Agard	Barbados	Officier de l'environnement Ministère de l'environnement et du drainage 10th Floor Warrens Tower II Warrens, St. Michael	Tél: +246-622-1601 Fax: +245-437-8859 Courrier électronique: kim.downesagard@barbados.gov.bb
4.	Isaias Majil	Belize	Coordonnateur des zones marines protégées P.O. Box 148 Princesse Margaret Drive Belize City	Tél: +501-224-4552 Fax : +501-223-2986 Courrier électronique: isaiasmajil@yahoo.com
5.	Paul Hoetjes	Pays Bas caribéens	Coordonnateur de politique nature Ministère des affaires économiques P.O. Box 357 Kralendijk Bonaire	Tél: +599-795-9086 Courrier électronique: paul.hoetjes@rijksdienstcn.com
6.	Elizabeth Inés Taylor Jay (Chef de délégation)	Colombie	Directora Asuntos Marinos, Costeros y Recursos Acuáticos Ministerio de Ambiente y Desarrollo Sostenible Calle 37 #8-40, Bogotá	Tél: +57-1-332-3400 ext. 1213 Courrier électronique : Etaylor@minambiente.gov.co
7.	Jenny Sharyne Bowie Wilches (Suppléant du Chef de	Colombia	Tercer Secretario Ministerio de Relaciones Exteriores Calle 10 No. 5 – 51, Palacio de San Carlos,	Tel: +571-381-4000 ext. 1642 Courrier électronique : Jenny.bowie@cancilleria.gov.co

Parties contractantes				
	Participant	Pays	Titre & Adresse	Tel/Fax/ Email/ Site Web
	délégation)		Bogotá	
8.	Javier Plata González	Colombia	Profesional Especializado Autoridad Nacional de Agricultura y Pesca Calle 40 A No. 13-09 Piso 6, Bogota	Tél: +517-377-0500 Courrier électronique : Javier.plata@aunap.gov.co
9.	Solangel Ortiz Mejia	Colombia	Ministro Consejero Ministerio de Relaciones Exteriores Calle 10 No. 5 – 51, Palacio de San Carlos, Bogotá	Tél: +571-381-4000 ext. 1567 Courrier électronique: solangel.ortiz@cancilleria.gov.co
10.	Melissa Laverde Ramirez	Colombia	Asesora Ministerio de Relaciones Exteriores Calle 10 No. 5 – 51, Palacio de San Carlos, Bogotá	Tél: +57-1-381-4000 ext. 1641 Courrier électronique : Melissa.Laverde@cancilleria.gov.co
11.	Monica Isaza	Colombia	Tercer Secretario Ministerio de Relaciones Exteriores Calle 10 No. 5 – 51, Palacio de San Carlos, Bogotá	Tél: +571-381-4000 Courrier électronique: monica.isaza@cancilleria.gov.co
12.	Ana Maria Gonzalez Delgadillo	Colombia	Profesional Especializado Directora Asuntos Marinos, Costeros y Recursos Acuáticos Ministerio de Ambiente y Desarrollo Sostenible Calle 37 #8-40, Bogotá	Tél: +571-332-3400 extérieures. 2475 E-mail: amgonzalez@minambiente.gov.co
13.	Erick Castro González	Colombia	Subdirector de Mares y Costas Corporación para el desarrollo Sostenible de San Andres, Providencia y santa Catalina- CORALINA Via San Luis, Bight, Km 26, San Andres Isla	Tel: +578-513-1130 / 512-6853 Fax: +578-513-1130 / 512-6853 Ext. 108 E-mail: mares@coralina.gov.co
14.	Andrés Diavanera	Colombia	Parques Nacionales Naturales de Colombia Cr. 10 No. 20-30, Bogotá	Tel: +571-305-2400 E-mail: vida.silvestre@parquesnacionales.gov.co
15.	Claudia Sánchez	Colombia	Coordinadora Grupo Planeación y Manejo Sub-dirección de Gestión y manejo de Áreas Protegidas Parque Nacionales Naturales de Colombia	Tel: +51-320-342-0490 E-mail: Claudia.sanchez@parquesnacionales.gov.co

Parties contractantes				
	Participant	Pays	Titre & Adresse	Tel/Fax/ Email/ Site Web
16.	Elizabeth Ortiz Baquero	Colombia	Profesional Universitaria Asesor de la Subdirección Ambiental, Corporación para el Desarrollo Sostenible del Urabá	Tel: +57-312-895-2414 E-mail: ecortiz@corpouraba.gov.co
17.	José Manuel Mateo Feliz	Dominican Republic	Director de Biodiversidad Ministerio de Medio Ambiente y Recursos Naturales Ave. Cayetano Germosen esq. Ave. Luperón, Distrito Nacional, Santo Domingo, Apartado Postal 02487	Tel: +809-567-4300 Cell: +809-501-4182 E-mail: jose.mateo@ambiente.gob.do
18.	Maud Casier (Head of Delegation- SPAW)	France	International Coordination Officer Ministry of Ecology, Sustainable Development & Energy	Tel: +33-1-40-81-86-06 E-mail: maud.casier@developpement-durable.gouv.fr
19.	Arnaud Anselin	France (French Guiana)	Chef du service milieux naturels, biodiversité, sites et paysages Direction de L'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL Guyane) Impasse Buzaré, 97 300 Cayenne	Tel: +594-694-91-02-84 E-mail: arnaud.anselin@developpement-durable.gouv.fr
20.	Denis Girou	France (French Guiana)	Directeur Direction de L'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL Guyane) Rue du vieux Port BO 6003, 97306 Cayenne Cedex	Tel: +59-66-96-21-25-57 Tel: +59-65-96-39-80-01 E-mail: denis.girou@developpement-durable.gouv.fr
21.	Maurice Anselme	France (Guadeloupe)	Directeur Parc National de Guadeloupe Parc National de la Guadeloupe Monteran 97/120 Saint Claude	Tel: +0690-575-478 E-mail: maurice.anselme@developpement-durable.gouv.fr
22.	Ferdy Louisy	France (Guadeloupe)	Président Parc National de Guadeloupe Parc National de la Guadeloupe	Tel: +590-690-351-770 Fax: +590-590-415-556 E-mail: ferdy.louisy@guadeloupe-parcnational.fr

Parties contractantes				
	Participant	Pays	Titre & Adresse	Tel/Fax/ Email/ Site Web
			Monteran 97120 Saint Claude	
23.	Kemraj Parsram	Guyana	Director, Compliance and Enforcement Environmental Protection Agency Ganges Street Prashad Nagar Georgetown	Tel: +592-225-5741 E-mail: kemraj.parsram@gmail.com
24.	Zuleika Pinzon Mendoza	Panama	Directora de Areas Protegidas y Vida Silvestre Autoridad Nacional del Ambiente (ANAM) Albrook, Edf. 804 Panama City	Tel: +507-500-0877 E-mail: zpinzon@anam.gob.pa
25.	Tadzio Bervoets	Sint Maarten	Foundation for the Management and Conservation of Nature of St. Maarten/ Nature Foundation P.O. Box 863 Philipsburg	Tel: +1721-526-3509 Fax: +1721-544-4268 E-mail: manager@naturefoundationsxm.org
26.	Claudius Carty	Sint Maarten	Maritime Authority Section Head Maritime Affairs Airport Road #69 Simpson Bay	Tel: +721-542-2702 Fax: +721-542-2701 E-mail: Claudius.carty@sintmaartengov.org
27.	Thomas Nelson	Saint Lucia	Fisheries Biologist Department of Fisheries Ministry of Agriculture, Food Production, Fisheries, Cooperatives and Rural Development 5 th Floor, Sir Stanislaus James Building Waterfront Castries	Tel: +758-468-4141 Fax: +758-452-3853 E-mail: Thomas.nelson@govt.lc
28.	Lavina Alexander	Saint Lucia	Sustainable Development and Environment Officer Ministry of Sustainable Development, Energy, Science and Technology	Tel: +758- 451-8746 Fax: +758- 450-1904 E-mail: lalexander.sde@gmail.com

Parties contractantes				
	Participant	Pays	Titre & Adresse	Tel/Fax/ Email/ Site Web
			Sustainable Development and Environment Division Caribbean Cinemas Complex Choc Estate, Castries	
29.	Kris Isaacs	St. Vincent & the Grenadines	Fisheries Officer Fisheries Division Ministry of Agriculture, Rural Transformation, Forestry, Fisheries and Industry Kingstown	Tel: +784-456-2738 Fax: +784-457-2112 E-mail: kris.isaacs@yahoo.com
30.	Barry Mahabir	Trinidad and Tobago	Director Northern Range Reforestation Programme Forestry Division Long Circular Road Port of Spain	Tel: +868-724-7103 Fax: +868-622-3217 / 7476 E-mail: barrymah@yahoo.com
31.	Robert Mearkle (Head of Delegation)	USA	Foreign Affairs Officer U.S. Department of State 2201 C Street, NW, Suite 2665 Washington DC, 20520	Tel: +202-647-3879 E-mail: mearkler@state.gov
32.	David Gravallese	USA	Attorney-Adviser U.S. Department of State 2201 C Street, NW Washington DC, 20520-6429	Tel: +202-736-4760 E-mail: gravallesedm@state.gov
33.	Viki Limaye	USA	Regional Environment Hub Office Director U.S Embassy (San Jose) Pavas, San Jose, Costa Rica	Tel: +506-2519-2390 E-mail: limayeyv@state.gov
34.	Nancy Daves	USA	International Capacity Building Coordinator U.S. Department of Commerce National Oceanic and Atmospheric Administration Fisheries Office of International Affairs	Tel: +301-427-8360 E-mail: nancy.daves@noaa.gov
35.	William Kiene	USA	Regional Scientist	Tel: +409-621-5151 ext. 109

Parties contractantes				
	Participant	Pays	Titre & Adresse	Tel/Fax/ Email/ Site Web
			National Oceanic and Atmospheric Administration Office of National Marine Sanctuaries 4700 Ave. U, Building 216 Galveston, Texas 77551	E-mail: william.kiene@noaa.gov
36.	Luis Rivera	USA	Deputy Chief, DDE TAT Cartagena US Coast Guard Unit 3030 Box 5141 DPO AA 34004	Tel: +301-985-9306 E-mail: luis.d.rivera16.mil@mail.mil
37.	LaVerne Ragster (Government Advisor)	USA (St. Thomas, USVI)	Professor and President Emerita Caribbean Exploratory Research Center University of the Virgin Islands #2 John Brewer's Bay St. Thomas, US Virgin Islands 00802	Tel: +340-693-1336 / 643-6550 Fax: +340-693-1148 E-mail: lrage@live.uvi.edu

PARTIES NON CONTRACTANTES (Observateurs)				
	Participant	Pays	Titre & Adresse	Tel/Fax/ Email/ site web
38.	Exil Lucienna	Haiti	Directeur Ministère de L'Environnement 11 Rue 4 Pacot Port-au-Prince	Tel: +509-34-61-48-80 E-mail: exillucienna@yahoo.fr
39.	Eric Salamanca	Turks and Caicos Islands	Department of Environment and Maritime Affairs Assistant Director of Research and Development National Environment Centre Lower Bight Road Providenciales	Tel: +649-941-5122 Fax: +649-946-4793 E-mail: ericfsalamanca@gmail.com

OBSERVATEURS			
	Participant	Titre & Adresse	Tel/Fax/ Email/ site Web
40.	Courtney Vail	Program Director WDC, Whale and Dolphin Conservation 33 N. Danielson Way Chandler, Arizona 85225, USA	Tel: +480-747-5015 Fax: +480-634-1458 E-mail: Courtney.vail@whales.org
41.	Lloyd Gardner	Regional Vice Chair Caribbean IUCN World Commission on Protected Areas P.O. Box 305031, St. Thomas, USVI 00803	Tel: +340-513-3562 E-mail: lsg_jr@hotmail.com
42.	Laverne Walker	Senior Project Officer CLME Project Coordination Unit (UNOPS/UNDP) c/o Secretaría Regional de la COI-UNESCO para IOCARIBE Edificio Chambacu, Oficina 405, Cra. 3B No. 26-78 Cartagena de Indias, Colombia	Tel: +575-664-8882 Fax: +575-664-8882 E-mail: LaverneW@unops.org
43.	Ronald Orenstein	Consultant Humane Society International 1825 Shady Creek Court Mississauga, Ontario Canada L5L3W2	Tel: +905-820-7886 E-mail: ron.orenstein@rogers.com
44.	Carole Carlson	Observer for IWC Scientific Committee International Whaling Commission P.O. Box 32 Provincetown MA 02657-0032, USA	Tel: +508-487-0374 E-mail: carolecarlson123@gmail.com
45.	Susan Millward	Executive Director Animal Welfare Institute 900 Pennsylvania Avenue, SE Washington DC 20003, USA	Tel: +202-337-2332 Fax: +202-446-2131 E-mail: susan@awionline.org
46.	María José González	Directora Ejecutiva Mesoamerican Reef Fund 13 Calle 21-00, Zona 15 Vista Hermosa III, Interior 20-74, Guatemala, C.A.	Tel: +502-2364-7288 Fax: +502-2364-7288 E-mail: mjgonzalez@marfund.org

OBSERVATEURS

	Participant	Titre & Adresse	Tel/Fax/ Email/ site Web
47.	Robbie Bovino	Director of External Affairs (Acting) The Nature Conservancy 4245 N. Fairfax Dr. Arlington, VA 22203, USA	Tel: +703-841-8177 E-mail: rbovino@tnc.org
48.	Viktor Sebek	President and CEO Ocean Security International Ed. Cartagena de Indias / Suite 2001 Calle 13 No. 1-25 Bocagrande Cartagena de Indias, Colombia	Tel: +57-313-556-4053 E-mail: ysebek@ocean-security.org Website: www.ocean-security.org
49.	Simon Romero Angulo	Manager para el Caribe, Centro y Sur America Ocean Security International Ed. Cartagena de Indias / Suite 2001 Calle 13 No. 1-25 Bocagrande Cartagena de Indias, Colombia	Tel: +57-320-264-3015 E-mail: sromero@ocean-security.org Website: www.ocean-security.org

CENTRES D'ACTIVITÉ RÉGIONAUX

	Participant	Titre & Adresse	Tel/Fax/ Email/ site Web
50.	Vassilis Tsigourakos	IMO Consultant RAC/REMPEITC-Caribe SeruMuhuma Z/N Aviation and Meteorology Building Willemstad	Tel: +005-999-868-3409 Fax: +005-999-868-4996 E-mail: vtsigourakos@cep.unep.org
51.	Anne Fontaine	CAR-SPAW Director Regional Activity Centre for Specially Protected Areas and Wildlife Parc national de la Guadeloupe 97120 Saint-Claude - Guadeloupe	Tél : +590 (0)5 90 41 55 81 E-mail : anne.fontaine.carspaw@guadeloupe-parcnational.fr Website : www.car-spaw-rac.org
52.	Franck Gourdin	Chargé de Mission Regional Activity Centre for Specially Protected Areas and Wildlife Parc national de la Guadeloupe 97120 Saint-Claude - Guadeloupe	Tél: +590 (0)5 90 41 55 83 E-mail: franck.gourdin.carspaw@guadeloupe-parcnational.fr Website: www.car-spaw-rac.org
53.	Sandra Jean	Chargée de Mission	Tél : +590 (0)5 90 41 55 84

CENTRES D'ACTIVITÉ RÉGIONAUX

	Participant	Titre & Adresse	Tel/Fax/ Email/ site Web
		Regional Activity Centre for Specially Protected Areas and Wildlife Parc national de la Guadeloupe 97120 Saint-Claude - Guadeloupe	E-mail: sandra.jean.carspaw@guadeloupe-parcnational.fr Website: www.car-spaw-rac.org
54.	Julie Belmont	Chargée de Mission Regional Activity Centre for Specially Protected Areas and Wildlife Parc national de la Guadeloupe 97120 Saint-Claude – Guadeloupe	Tél: +590 (0)5 90 41 55 85 E-mail: julie.belmont.carspaw@guadeloupe-parcnational.fr Website: www.car-spaw-rac.org
55.	Marius Dragin	Assistant Regional Activity Centre for Specially Protected Areas and Wildlife Parc national de la Guadeloupe 97120 Saint-Claude - Guadeloupe	Tél: +59 06 90 21 09 00 E-mail: marius.dragin.carspaw@guadeloupe-parcnational.fr Website: www.car-spaw-rac.org
56.	Mélissa Maya	Assistant Project Regional Activity Centre for Specially Protected Areas and Wildlife Parc national de la Guadeloupe 97120 Saint-Claude - Guadeloupe	Tél: +590 (0)5 90 41 55 76 E-mail: melissa.maya.carspaw@guadeloupe-parcnational.fr Website: www.car-spaw-rac.org
57.	Donna-May Sakura-Lemessy	Acting Director Institute of Marine Affairs Hill top Lane Chaguaramas Port of Spain	Tel: +868-634-4291 ext 2500 Fax: +868-634-4433 E-mail: dslemessy@ima.gov.tt

SECRETARIAT
UNEP CAR/RCU
14-20 Port Royal Street
Kingston, Jamaica
Tel: +876-922-9267
Fax: +876-922-9292
E-mail: rcu@cep.unep.org

58.	Jacqueline Alder	Coordinator	Freshwater and Marine Ecosystems Branch (FMEB) Division of Environmental Policy Implementation United Nations Environment Programme NOF Block 2, Level 2, South Wing P. O. Box 30552 - 00100 Nairobi, Kenya Tel: +254-20-762-3753 Fax: +254-20-762-4249 E-mail: Jacqueline.Alder@unep.org
59.	Nelson Andrade Colmenares	Coordinator	nac@cep.unep.org
60.	Christopher Corbin	Programme Officer (AMEP)	cjc@cep.unep.org
61.	Alessandra Vanzella-Khoury	Programme Officer (SPAW)	avk@cep.unep.org
62.	Annie Muchai	Administrative/Fund Management Officer	Annie.Muchai@unep.org
63.	Donna Sue Spencer	Communications Specialist (GEF CReW Project)	ds@cep.unep.org
64.	Donna Henry-Hernandez	Administrative Assistant (GEF CReW Project)	dhh@cep.unep.org
65.	Lesma Levy	Administrative Assistant (Personnel)	ll@cep.unep.org
66.	Sean Chedda	Computer Information Systems Assistant	sc@cep.unep.org
67.	Sancha Foreman	Administrative Secretary	sf@cep.unep.org
68.	Chrishane Williams	Team Assistant (AMEP/CETA)	cw@cep.unep.org